

## Sommaire

### 1 - Le contexte général

- 1.1 Le contexte économique
- 1.2 Le Projet de Loi de Finances 2026

### 2 - Les perspectives budgétaires

- 2.1 Les orientations budgétaires de la collectivité : Principes généraux et actions déclinées
- 2.2 L'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement
- 2.3 L'évolution des recettes et des dépenses d'investissement
- 2.4 La structure de la dette

### 3 - La prospective budgétaire

- 3.1 Les prévisions d'évolution en fonctionnement de 2027 à 2030
- 3.2 Les prévisions d'évolution en investissement de 2027 à 2030

## 1 - Le contexte général

### 1.1 Le contexte économique : un cadre budgétaire serré

Le projet de loi de finances pour 2026 (PLF 2026) s'inscrit dans un contexte de **redressement des finances publiques**, ce qui implique un effort global important.

Dans ce cadre, l'**État prévoit de solliciter les collectivités pour contribuer à l'effort** : selon le gouvernement, l'effort demandé aux collectivités serait de **4,6 milliards d'euros**, mais selon le Comité des finances locales (CFL), la facture pourrait atteindre 8 milliards.

Cette tension budgétaire crée **un contexte incertain** pour les dotations et les transferts vers les collectivités en 2026.

Par ailleurs, **la dynamique économique reste marquée par des incertitudes** (inflation, coût de l'énergie, tension sur les taux d'intérêt), autant de facteurs pouvant impacter les dépenses de fonctionnement comme le coût des fluides, de l'énergie ou des assurances.

Selon les **projections de la Banque de France**, après 2,3 % en 2024, l'inflation repasserait durablement sous les 2 %, avec un point bas à 1,0 % en 2025, puis une légère remontée à **1,3 % en 2026** et 1,8 % en 2027, sous l'effet du recul des prix de l'énergie et de la modération des services.

## POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2024	2025	2026	2027
PIB réel	<b>1,1</b> 0,0	<b>0,7</b> 0,1	<b>0,9</b> - 0,1	<b>1,1</b> - 0,1
IPCH	<b>2,3</b> 0,0	<b>1,0</b> 0,0	<b>1,3</b> - 0,1	<b>1,8</b> 0,0
IPCH hors énergie et alimentation	<b>2,3</b> 0,0	<b>1,7</b> - 0,2	<b>1,6</b> - 0,1	<b>1,6</b> 0,0
Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active)	<b>7,4</b> 0,0	<b>7,5</b> - 0,1	<b>7,6</b> - 0,1	<b>7,4</b> 0,0

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2025, fondée sur les comptes trimestriels du 30 avril 2025, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 29 août 2025 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 15 août 2025.

### 1.2 Le Projet de Loi de Finances 2026

Certaines mesures du Projet de Loi de Finances 2026 influencent directement le cadre budgétaire des communes. Elles sont les suivantes :

### 1.2.1 La reconduction du DILICO : un effort renforcé pour le bloc communal

Créé en 2025, le DILICO (**D**ispositif de **l**issage **co**njoncturel) est reconduit et **r**enforcé en 2026 avec une enveloppe de 2 Md€ dont 1 Md€ à la charge du bloc communal (500 M€ pour les communes, 500 M€ pour les EPCI). Le dispositif repose sur un **p**rélevement direct sur les ressources fiscales des collectivités.

Le prélevement s'applique uniquement aux collectivités considérées comme « favorisées », selon un indice synthétique fondé à 75 % sur le potentiel financier et à 25 % sur le niveau de revenu moyen par habitant de la commune.

La contribution est plafonnée à 2 % des recettes réelles de fonctionnement. Les exonérations sont très limitées pour les communes et inexistantes pour les EPCI.

Le versement s'effectuera sur **cinq ans, dans la limite de 80 % du montant prélevé**, les 20 % restants étant définitivement affectés à la péréquation.

Le DILICO aura ainsi un **impact immédiat sur l'épargne et la capacité d'investissement du bloc communal dès 2026.**

Les communes éligibles à la DSU, DSR ou DNP peuvent être partiellement ou totalement exonérées de la contribution DILICO.

Le seuil d'exonération dépend de leur classement : par exemple, certaines des premières communes éligibles à la DSU ou DSR sont totalement exonérées.

Étant donné qu'Auray perçoit **DSU (795 000 €) et DNP (472 000 €)** en 2025, il est probable qu'elle bénéficie d'une **exonération totale ou partielle** du DILICO, ou que sa contribution soit fortement limitée.

### 1.2.2 Le maintien de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

La principale dotation de l'État aux collectivités, la Dotation globale de fonctionnement (DGF), est fixé à **32,6 milliards d'euros** en 2026 (contre 27,4 milliards en 2025) à périmètre constant.

Malgré la hausse globale, certaines composantes de la DGF montrent des évolutions contrastées. La **dotation forfaitaire des communes a été réduite en 2025 pour financer l'augmentation des dotations de péréquation**, ce qui pénalise la part « forfaitaire » de nombreuses communes.

Il est ainsi prévu un **abondement de 290 M€** des dotations de péréquation verticale (DSU : +140 M€, DSR : +150 M€) financé à :

- . 60 % par l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes
- . 40 % par la part CPS des EPCI.

Il est précisé :

- que contrairement à 2025, cet écrêtement ne sera plus compensé par l'État via la DSIL, ce qui implique un écrêtement plus important en 2026.
- pour les communes ayant un potentiel fiscal/hab < à 85% du potentiel fiscal moyen/hab national, il est possible de prévoir en 2026 le même montant de dotation.

La commune d'Auray devrait percevoir le même montant de DGF en 2026 qu'en 2025.

### 1.2.3 Le Fonds unique d'investissement territorial (FIT) : Un risque de baisse effective des aides pour certaines collectivités

Certaines dotations d'investissement ou de soutien font l'objet de **restructurations**.

Ainsi, le **Fonds unique d'investissement territorial (FIT)** est une **nouvelle dotation d'investissement de l'État**, prévue dans le Projet de loi de finances pour 2026.

Concrètement, le FIT remplace et fusionne **trois des principales dotations jusqu'ici versées aux communes et intercommunalités** :

- la Dotation d'équipement des territoires ruraux (**DETR**)
- la Dotation de soutien à l'investissement local (**DSIL**)
- et et Dotation politique de la ville (**DPV**).

L'enjeu affiché est de **simplifier le cadre juridique et les procédures** d'attribution, éviter les doublons et améliorer la lisibilité. Au lieu de multiples dotations sectorisées, un guichet unique d'investissement (via le FIT) sera ouvert.

Le FIT est géré département par département, l'attribution étant confiée au préfet (comme c'était déjà le cas pour la DETR).

Le montant prévu pour 2026 est d'environ **1,4 milliard d'euros**.

Mais ce regroupement suscite des inquiétudes : en remplaçant plusieurs dotations, le FIT pourrait entraîner une **baisse effective des aides pour certaines collectivités**, selon des rapports de sénateurs et associations d'élus.

LF 2025					PLF 2026	
Enveloppe :	DSIL	DETR	DPV	DSID	FIT	Fonds Vert
Montant :	420 M €	1,046 Md €	150 M €	212 M €	1,4 Md €	650 M € (- 43%)
Eligibilité :	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes et EPCI < 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Départements de métropole et d'Outre-Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier	Communes rurales, intercommunalités, collectivités urbaines en difficulté	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR
Objet :	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes ; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Education, culture, emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural	Investissements locaux : équipements publics, rénovation...  <b>Objectif :</b> Rationaliser les anciennes dotations (DETR, DSIL, DPV)	Investissements écologiques : rénovation énergétique, biodiversité...  <b>Objectif :</b> Accélérer la transition écologique dans les territoires

#### 1.2.4 Diminution du soutien à l'investissement vert

Pour rappel, le **fonds vert** permet de financer les projets en matière de performance environnemental, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie. C'est un outil crucial, géré localement, pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Toutefois, le **PLF 2026** prévoit **une révision à la baisse de l'enveloppe de ce dispositif**. Cela s'inscrit dans la logique d'économie de l'Etat. Cette contraction budgétaire fait l'objet de vives critiques, car elle risque de freiner l'élan des projets locaux de transition écologique.

Il est ainsi prévu une enveloppe de **650 M€ en 2026** contre 1,15 milliards d'euros en 2025.

	Rappel de l'enveloppe 2025	Enveloppe 2026	Eligibilité	Objet
<b>Fonds vert</b>	<b>1,15 Mds€</b>	<b>650 M€</b>	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	<b>En priorité la rénovation des écoles</b> Toutes actions renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation (prévention des inondations, recul du trait de côté) ou encore l'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches).

## 1.2.5 Suppression du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement

Le PLF 2026 prévoit la **suppression du FCTVA en fonctionnement**, qui concerne les dépenses relatives à l'**entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux, et de l'informatique en nuage**

Si cette mesure était confirmée lors du vote de la loi de finances pour 2026, cela engendrerait une perte de recette fonctionnement de l'ordre de 20 K€ pour la ville d'Auray.

## 1.2.6 Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases pour 2026

Il est rappelé que depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017).

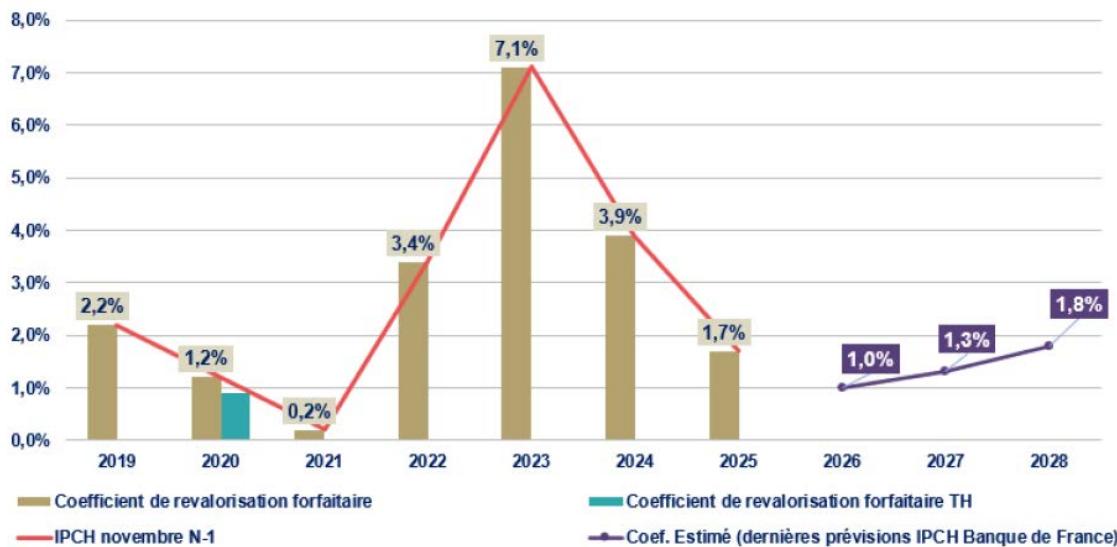
Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de **novembre N-1 et le mois de novembre N-2** (pour application en année N).

**Il ne s'applique que sur les bases d'habitation et de locaux industriels** (et non sur les bases dites professionnelles et commerciales).

Ci-dessous, une courbe indiquant l'évolution de l'IPCH depuis 2019. Au mois d'octobre, l'IPCH pour 2026 était estimé à 1%.

Depuis début décembre, l'**IPCH de novembre 2025 est connu**, et selon l'**INSEE**, le taux d'inflation pour 2026 sera de **0,8%**.

**C'est donc ce taux d'inflation de 0,8 % qui a été pris en compte dans les prévisions budgétaires de recettes fiscales de la ville d'Auray pour 2026.**



## 1.2.7 Autres mesures du PLF 2026 : le retour sur la suppression de la CVAE

Il est rappelé que **les impôts de production demeurent plus élevés en France que chez la plupart de ses voisins européens**, ce qui limite la compétitivité des entreprises françaises et l'attractivité du territoire.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), représente toujours une part importante des impôts de production et pénalise particulièrement les entreprises qui ont besoin de procéder à un renouvellement régulier de leur outil de production.

### Calendrier de la réforme : annulation du report de 3 ans de la suppression totale de la CVAE

**La LF 2023** proposait de procéder à cette suppression en deux fois : en 2023, la cotisation due par les entreprises redevables sera diminuée de moitié et, en 2024, ces entreprises redevables ne paieront plus de CVAE.

**La LF 2024** modifie le calendrier pour les entreprises. En effet, **la suppression s'étalerait de 2024 à 2027.**

**La LF 2025 reporte de nouveau la suppression totale de la CVAE pour les entreprises.** Initialement prévue pour 2027 elle aura lieu en 2030. Le report s'accompagne d'une évolution progressive des taux d'imposition de la CVAE entre 2025 et 2029.

**Le PLF 2026 propose donc d'introduire de nouveau la suppression progressive de la CVAE dès 2026, qui sera donc définitivement supprimée en 2028. Le calendrier reste inchangé pour les collectivités.**

## 2.1 Les perspectives budgétaires

### Notre vision d'avenir : renforcer la cohésion sociale et l'autonomie de la ville

"Gouverner c'est prévoir et ne rien prévoir c'est courir à sa perte" Emile de Girardin (1852)

Dans un contexte national et international fait d'instabilité et d'incertitudes, la politique municipale peut paraître dérisoire face aux grands défis auxquels nous sommes confrontés : changement climatique, développement des réseaux criminels, aggravement des inégalités sociales, etc.

L'action municipale a pourtant son rôle à jouer face aux grands enjeux de notre temps, au-delà de la gestion quotidienne du service public et de l'entretien de notre patrimoine commun. Nous pouvons et nous devons agir pour répondre à notre échelle à ces grands défis, nous préparer aux changements inéluctables et travailler ensemble à l'avènement de futurs souhaitables.

Sur le volet **humain**, nos priorités sont **la cohésion sociale, la prévention et la solidarité**.

Cela passe par l'accompagnement des populations, en particulier les plus fragiles, à tous les âges de la vie, et le soutien au dynamisme associatif, sportif, commercial et touristique de notre ville, couplé à une politique événementielle et culturelle forte.

Sur le volet des **infrastructures**, nos priorités sont l'autonomie, la sobriété et la sécurité, à travers le développement de la souveraineté alimentaire et énergétique, la sécurisation de l'espace public, du patrimoine bâti et du numérique, la végétalisation de l'espace public et globalement l'évolution des infrastructures vers plus de sobriété.

C'est cette vision d'avenir qui nous guide et nous inspire et que nous souhaitons partager avec toute la population en cette fin d'année à l'occasion du Rapport budgétaire.

### Notre projet pour 2026

#### 2.1.1 Prendre soin des plus fragiles, à tous les âges de la vie

L'année 2026 verra **deux nouveaux équipements** émerger en matière de santé et de solidarité. La ville fera l'acquisition d'un espace de **400 m<sup>2</sup>** destiné à une activité associative pour les plus fragiles, situé avenue De Gaulle, dont les travaux démarreront en début d'année.

Par ailleurs, le permis de construire d'un centre de santé incluant un pôle d'imagerie médical, situé avenue Auguste la Houle, a été délivré le 05 décembre 2025. Ce projet privé vise à étoffer l'offre de soin pour les habitants du territoire.

L'action dans les quartiers prioritaires (Gumenen-Goaner-Parco-Pointer-Bel Air-Montfort-Beaumanoir), au-delà de l'appel à projets annuel, sera marquée en 2026 par le programme "**Quartier en transition**". Celui-ci vise à réaménager l'espace public pour le rendre plus vert, accueillant et propice à la rencontre. Le soutien aux actions du centre social la Cabanatous reste fort et inchangé.

**L'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap** restent une priorité : une enveloppe financière importante est prévue comme chaque année pour des travaux d'accessibilité dans les bâtiments et dans l'espace public.

En outre, la médiathèque investira en 2026 dans des **collections accessibles aux personnes en situation de handicap**, avec en parallèle de l'arrivée d'une médiathécaire spécialisée.

Au centre de loisirs Arlequin et dans les accueils périscolaires, **une prime spécifique est créée pour les animatrices et animateurs accompagnant au quotidien les enfants en situation de handicap**, des malles pédagogiques seront déployées et du mobilier spécifique sera installé.

La politique enfance et jeunesse se déployera notamment autour **du nouvel Espace jeunesse**. En plus de l'accueil des mercredis, samedis et vacances pour les collégiens, celui-ci est désormais accessible en semaine aux lycéens sous un fonctionnement “**tiers-lieux**” (accueil libre et soutien aux initiatives).

D'autre part, l'animation du **Programme éducatif de territoire (PEDT)** se matérialisera par diverses actions en direction des enfants des jeunes et des familles.

Un **réseau “langage”** sera notamment déployé en partenariat avec le Programme de réussite éducative autour de l'orthophonie, en particulier pour les élèves de maternelle et de primaire.

Par ailleurs, avec **le projet autour de la marionnette** à l'école Rollo démarré à la rentrée 2025, les élèves des 3 écoles publiques bénéficient désormais d'un parcours d'éducation artistique et culturelle (orchestre à l'école Tabarly).

**L'accès aux droits** sera développé avec l'arrivée de la CAF et de la CPAM au sein du pôle administratif du Penher, nouvellement rénové à cet effet.

**La lutte contre la fracture numérique** se poursuit à travers l'action du conseiller numérique, dont les services sont accessibles à tous via le Centre communal d'action sociale (CCAS) et dont le poste est désormais entièrement financé par la Ville.

En matière de **soutien aux personnes âgées et de lutte contre la pauvreté et l'isolement**, le CCAS poursuit son action au travers des accompagnements personnalisés, des ateliers de prévention et d'information collectives. Il encourage aussi le développement de dispositifs favorisant le lien social tels que “Un toit, deux générations” et les formes de convivialité auprès des seniors (accès au restaurant de la résidence autonomie du Bocéno, et rencontres avec des jeunes d'Unicités).

La réflexion se poursuivra sur **la rénovation et l'extension de la résidence autonomie du Bocéno**, le CCAS se portant acquéreur en 2026 d'une parcelle de 2118 m<sup>2</sup> attenante au foyer pour une extension possible.

Quant au **projet d'épicerie sociale et solidaire**, il se poursuit via un pilotage d'AQTA.

### 2.1.2 Entretenir et transformer la ville

Trois faits marquants pour 2026 : la **rénovation du centre culturel Athéna** débutera à travers la phase 1 du projet, qui prévoit l'isolation thermique et acoustique, la sécurisation technique des espaces et une mise en accessibilité renforcée.

**Le projet d'équipement sportif et socio-culturel du Bel-air** entamera sa première étape à travers le concours d'architecte.

Enfin, après l'acquisition en 2025 d'un bâtiment au sein de l'ensemble de l'**Hôtel-Dieu**, la ville adaptera les locaux pour des activités culturelles et associatives.

**Le programme de travaux sur les bâtiments et équipements publics** se poursuivra par ailleurs comme prévu, avec la phase 3 du skate-park (aménagement des abords et du parvis) et la seconde phase des travaux du Tennis club à la suite de l'Open super 12.

Une réflexion sera également amorcée en 2026 concernant l'avenir du site de **Keryvonnick** à Locmariaquer, que l'on souhaite faire évoluer pour une optimisation de son usage.

A noter qu'une **opération de repositionnement physique de plusieurs sites accueillant** des services municipaux est également prévue en 2026. Les agents de la Direction des services techniques et des sports (actuellement basés dans le pôle municipal du Penher) rejoindront le Centre technique municipal (rue Amiral Coudé) qui sera réaménagé pour l'occasion.

La Police municipale viendra prendre place dans l'espace laissé libre au Penher, bénéficiant ainsi de locaux plus adaptés, spacieux et accessibles.

Enfin, les locaux vacants de la Police Municipale seront réaménagés afin d'accueillir les offices de restauration scolaire de l'école des Rives du Loch.

Sur le volet des **mobilités et de la voirie**, les travaux **de la “dorsale ” entre le rond-point du Ballon et celui du Bois Colette** se poursuivront. Plus qu'un projet de mise en sécurité des mobilités douces (piétons, PMR, cyclistes), il s'agit

d'un véritable projet d'embellissement et d'accessibilité du centre-ville : enfouissement des réseaux aériens, rénovation des réseaux souterrains, végétalisation, accès PMR renforcés.

En ce qui concerne l'entretien de voirie, les grandes orientations seront définies en associant la diagnostic voirie effectué en 2025 au **Schéma des mobilités actives** réalisé en 2026.

L'entretien du **patrimoine historique et religieux** se poursuivra également à la suite de diagnostic effectué en 2025 : renfort de l'estrade de l'Eglise Saint-Gildas, travaux intérieurs et extérieurs pour la Chapelle Sainte-Hélène et pour la Chapelle du Saint-Esprit. Les travaux sur la Chapelle de la congrégation (ex : futur Office de tourisme) seront quant à eux pris en charge par AQTA.

La rénovation du **patrimoine privé** se poursuit quant à elle à travers le **dispositif OPAH-RU**, qui apporte des aides conséquentes à la rénovation et qui permet une Déclaration d'utilité publique (DUP) prévue pour 2026, visant à faire effectuer des travaux dans un délai court sur les immeubles les plus dégradés.

Enfin, **une modification du PLU** sera lancée en 2026 pour intégrer les dispositifs liés au "Zéro artificialisation nette" (ZAN).

### 2.1.3 Une ville durable et dynamique

L'événement de 2026 sera bien évidemment la mise en service progressive de la **cuisine municipale** pour fournir les repas des cantines des trois écoles publiques.

A cette occasion les offices – qui sont les espaces destinés à recevoir la livraison des repas en liaison chaude et organiser le service – seront réaménagés dans les trois écoles.

Après une mise en service réussie en 2025, la **ferme municipale** poursuivra son développement. Ce "Projet alimentaire alréen" qui s'enrichira d'actions pédagogiques, vise à développer l'**autonomie alimentaire** de la ville. Il est l'illustration d'un accès généralisé à une alimentation sûre, saine, abordable et conforme aux ambitions de la stratégie nationale alimentaire, à l'heure où le panier de courses d'un ménage a bondi de près de 23% entre novembre 2021 et octobre 2025 (analyse N°113 INSEE – 09/10/2025)

L'**autonomie énergétique** montera également d'un cran en 2026 avec la mise en services **des panneaux photovoltaïques au gymnase de la Forêt** et le statut de Personne Morale Organisatrice (PMO) acquis par la ville, lui permettant de revendre l'énergie produite si elle est supérieure aux besoins de l'équipement.

Début 2026 seront par ailleurs rendues les conclusions du **Schéma directeur immobilier énergétique** (SDIE) qui fixera les grandes lignes de la politique de rénovation énergétique pour les années à venir ainsi que l'étude sur les réseaux de chaleur, qui vise à préfigurer l'installation de nouvelles chaudières-bois et de leurs réseaux associés, pour chauffer les bâtiments publics. Le **dispositif Edu'Renov** proposé et pris en charge par la Banque des Territoires permettra quant à lui de bénéficier d'un audit spécifique et approfondi dans les écoles.

Par ailleurs, la ville poursuit son effort en matière de **végétalisation des espaces publics** puisque la végétalisation du cimetière entrera dans sa phase 3 et le travail de végétalisation des cours d'école se poursuivra à Rollo et débutera à Tabarly.

Sur le plan **des sécurités et de la protection de la population**, la ville poursuit son travail de coopération étroite entre Police municipale, la Gendarmerie nationale et la Justice, au travers des groupes de travail du Contrat Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD) ainsi que par le redéploiement et l'entretien des caméras de vidéoprotection positionnées à des endroits pertinents et conjointement déterminés. Le SDIS du Morbihan initiera un nouvel exercice du Plan Communal de Sauvegarde correspondant aux risques potentiels auxquels la commune est soumise. Par ailleurs, la **sécurité routière** sera renforcée en 2026 à travers **le passage de la ville à 30 km/h** (sauf mention contraire). Enfin, une étude de flux est en cours sur la circulation piétonne et routière autour du parvis de la gare, co-financée avec AQTA et la Région, et une étude sur le réaménagement des abords du lycée Benjamin Franklin sera initiée avec la Région.

De plus, la ville poursuit ses investissements en faveur de la **sécurité informatique**, qui lui ont valu en 2025 la seconde place du podium départemental des villes du Morbihan en matière de sécurité numérique.

La qualité de vie à Auray passe également par un **soutien fort au dynamisme associatif, sportif, commercial et touristique** de notre ville, à travers l'entretien des infrastructures sportives et associatives, le soutien renforcé, notamment financier, aux associations et aux commerces qui s'installent. A quoi s'ajoutent les temps-forts gratuits reconnus et plébiscités que sont "Auray l'été" et "Noël à Auray" et globalement tous les événements ouverts au public, accueillis, co-organisés ou soutenus par la ville.

Enfin, la marque de fabrique d'Auray, c'est une **politique culturelle forte**, à travers la programmation d'Athéna et les expositions à la Chapelle Saint-Esprit dont le succès croît d'année en année, ainsi que les nombreux ateliers ou événements hors les murs, et l'ouverture et la clôture de saison gratuite.

En 2026, nous fêterons les **250 ans de l'arrivée de Benjamin Franklin à Auray** avec des temps forts organisés par le service Archives et Patrimoine, et le projet culturel de territoire soutenu par AQTA autour de Meliscènes sera étoffé, à travers un projet participatif et artistique.

## 2.2 L'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement

Pour information, il est précisé l'évolution de la population de la Ville d'Auray sur les 8 dernières années (*population INSEE*)

	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025
<b>Nombre d'habitants</b>	14 185	14 100	14 016	14 358	14 564	14 571	14 591	14 825

Pour l'exercice 2026, il est proposé un budget à hauteur de **23 131 398 €** tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement (mouvements réels et mouvements d'ordre), afin de respecter le principe d'équilibre du budget par section.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **21,16 M€** et sont en baisse en 2026 (- 8,9%) puisque l'année 2025 comptabilisait de façon exceptionnelle l'indemnité assurantielle versée dans le cadre du sinistre du tennis club.

Dans la mesure où cet équilibre est lié par le niveau des recettes, notamment fiscales, qu'il est prévu d'encaisser en 2026 et qui représentent plus de la moitié des recettes réelles de fonctionnement, il est proposé de débuter le débat d'orientations budgétaires par les recettes de fonctionnement de la collectivité.

### 2.2.1 L'évolution des recettes de fonctionnement

#### 2.2.1.1 Les recettes fiscales : 12,97 M€(chap. 731)

Les recettes fiscales sont prévues pour 2026 à hauteur de **12,97 M€** Elles se décomposent comme suit :

- **Au titre de la fiscalité "ménage"**, la collectivité perçoit les recettes fiscales liées aux 2 taxes foncières et perçoit un produit équivalent à celui qu'elle aurait perçu pour la taxe d'habitation avant la réforme (sur la base des taux gelés de 2019).

Pour 2026, les montants prévisionnels proposés au titre de la fiscalité ménage pour un total de **11,45 M€** sont les suivants :

- **TFPB** : 11 027 000 €
- **TFPNB** : 23 500 €
- **TH** : 405 000 € (maintien uniquement du produit de TH pour les résidences secondaires et les logements vacants)

- ✓ **Au titre des différentes taxes, la commune perçoit :**

- **la taxe additionnelle aux droits de mutation** (appelée également droits d'enregistrement) est une taxe que perçoit le notaire au moment d'un achat immobilier pour le compte de l'Etat et des collectivités locales : **900 000 € prévus en 2026**.

- **la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** est un prélèvement fiscal sur la consommation finale d'électricité qui varie avec le lieu d'habitation. Elle dépend également de la quantité d'électricité consommée et de la puissance souscrite : **280 000 € prévus en 2026**.

- **la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)** est une imposition facultative qui taxe les enseignes, les préenseignes et les dispositifs publicitaires : **155 000 € prévus en 2026**.

✓ **Au titre des droits de places : 165 K€**

Il est rappelé que les occupations du domaine public par les commerçants (marché des Halles et marchés extérieurs) sont considérés en M57 comme un produit fiscal qui doit être comptabilisé au chapitre 731 « Fiscalité locale », et plus précisément au compte 73154 « Droits de place ».

### 2.2.1.2 Les impôts et taxes : 2,22 M€(chap. 73)

✓ **Au titre de l'Attribution de Compensation (AC) versée par Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA).** Pour 2026, elle s'élèvera à **1,99 M€**(comme en 2025).

Il est rappelé que l'Attribution de Compensation correspond à un transfert financier entre l'EPCI et les communes membres, afin d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI et les communes. Elle est obligatoire dès lors que la fiscalité appliquée sur le territoire de l'EPCI est la "Fiscalité Professionnelle Unique" (FPU), c'est à dire que l'ensemble de la fiscalité économique (CFE, CVAE, IFER, TaSCom, etc.) est perçue par l'EPCI en lieu et place des communes.

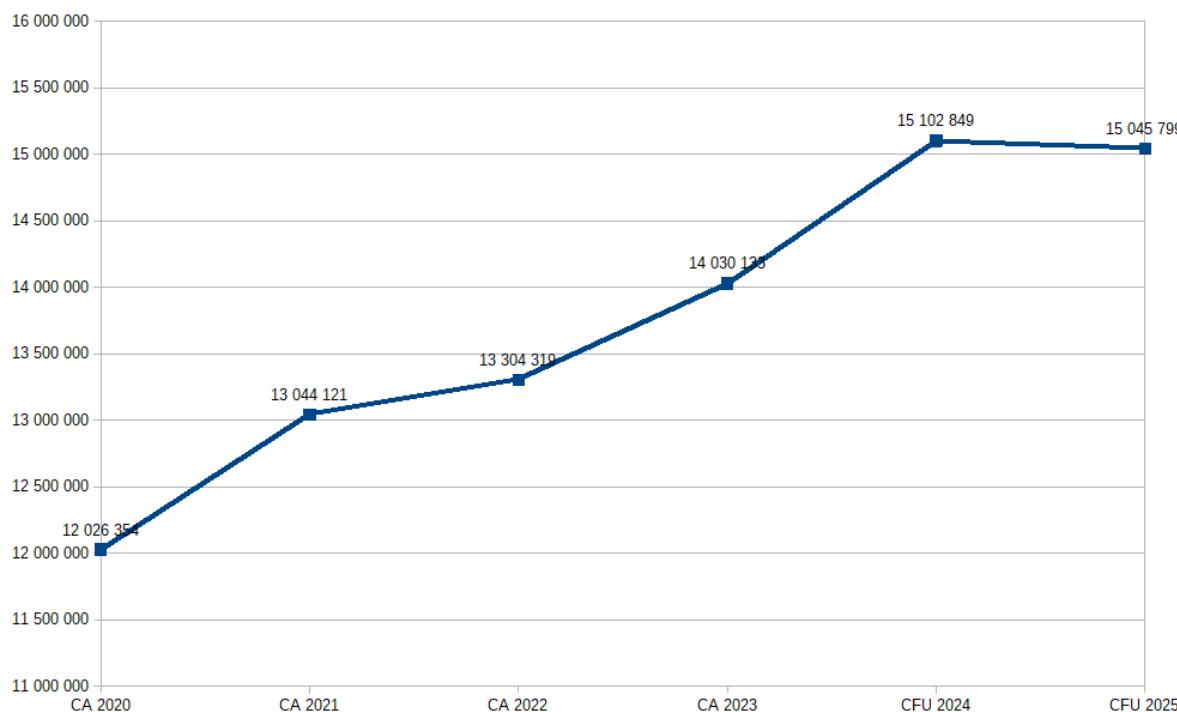
✓ **Au titre de la Dotation de solidarité communautaire (DSC) :**

Pour 2026, il est proposé de reconduire le même montant que celui notifié et perçu en 2025, soit **227 271 €**  
Pour mémoire, la dotation de solidarité communautaire est une dotation qui a été versée pour la première fois en 2023 par la Communauté de communes aux communes membres, suite à la mise en place du Pacte fiscal et financier sur son territoire. Cette dotation est dégagée à partir des recettes fiscales d'AQTA.

*Ci-dessous un tableau retracant l'évolution des recettes fiscales, impôts et taxes de 2021 à 2026*

Impôts et taxes	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026
Taxes foncières et taxe d'habitation	9 174 673	9 527 300	10 196 258	11 248 548	11 334 044	11 455 716
Taxe additionnelle aux droits de mutation	1 171 995	1 027 919	1 066 601	913 936	900 000	900 000
Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)	329 714	384 313	282 051	367 828	280 000	280 000
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	116 372	155 493	145 358	157 934	159 959	155 000
Autres impôts locaux (regularisation sur années antérieures)	78 049	36 246	4 724	24 612	13 719	15 000
Droits de place (Halles et marchés extérieurs)	–	–	–	–	132 000	165 000
<b>Total chapitre 731 – FISCALITE LOCALE</b>	<b>10 870 802</b>	<b>11 131 270</b>	<b>11 694 992</b>	<b>12 712 859</b>	<b>12 819 722</b>	<b>12 970 716</b>
Attribution de compensation (AQTA)	2 173 319	2 173 049	2 172 874	2 172 491	1 998 806	1 998 806
Dotation de solidarité communautaire (DSC-AQTA)	–	–	162 267	217 499	227 271	227 271
<b>Total chapitre 73 – IMPOTS ET TAXES</b>	<b>2 173 319</b>	<b>2 173 049</b>	<b>2 335 141</b>	<b>2 389 990</b>	<b>2 226 077</b>	<b>2 226 077</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 044 121</b>	<b>13 304 319</b>	<b>14 030 133</b>	<b>15 102 849</b>	<b>15 045 799</b>	<b>15 196 793</b>

**Chapitres 73 et 731 - Recettes fiscales, impôts et taxes de 2021 à 2025**



### **2.2.1.3 Les autres recettes de fonctionnement :**

#### **. Chap 70 : Produits des services et du domaine : 1,48 M€**

Les crédits inscrits à ce chapitre pour l'année 2026 s'élèvent à **1,48 M€**, soit un montant identique à celui prévu pour 2025. Ils intègrent toutefois les ajustements suivants :

- + **100 000 € par an à compter de 2026**, afin de prendre en compte les nouvelles recettes générées par les horodateurs installés sur les parkings Mermoz et Hulot.
- **23 000 € dans le secteur culturel**, en raison d'une baisse attendue des recettes de billetterie liée :
  - . aux futurs travaux de rénovation du Centre culturel Athéna,
  - . à la gratuité de la médiathèque appliquée sur une année complète.
- **48 000 € pour le service jeunesse**, conséquence de la fermeture de la garderie du Pehner en 2026.
- **35 000 € liés à la démographie scolaire**, la diminution du nombre d'élèves réduisant les recettes issues des garderies.

Ce chapitre est composé également des recettes liées à la billetterie du Centre culturel Athéna (163 K€) ; à la VIGIE en lien avec le partenariat avec La Trinité-sur-mer (30K€) ; à la tarification de l'école de musique (95 K€) ; à la tarification de l'accueil de loisirs enfance Arlequin (mercredis et vacances scolaires) et aux séjours organisés (332K€) ; à la tarification de la restauration scolaire (365 K€) ; aux redevances d'occupation du domaine public pour les terrasses des cafés, bars et restaurants + horodateurs (171 K€) ; aux remboursements entre les budgets en fin d'année pour le personnel et les fournitures affectés au CCAS et aux budgets annexes (190 K€).

#### **. Chap 75 Autres produits de gestion courante : 291 K€(contre 3,14 M€en 2025) :**

La diminution très importante constatée entre 2025 et 2026 s'explique par le caractère exceptionnel des recettes enregistrées en 2025. En effet, ce chapitre incluait cette année-là l'indemnité d'assurance versée dans le cadre du sinistre du tennis-club.

Pour rappel, la Ville a perçu un total de **3 448 562 €** duquel ont été déduits :

- les honoraires de l'expert mandaté par la Ville ;
- l'avance de **500 000 €** versée en 2022 pour la mise en sécurité du site et la démolition.

Le montant réellement comptabilisé en 2025 s'établit ainsi à **2 862 712 €**

#### **Recettes locatives :**

Ce chapitre comprend également l'ensemble des recettes issues des loyers perçus par la Ville, soit environ **240 K€**par an, dont les loyers des locaux du Trésor Public.

Il est précisé que la CAF et la CPAM intégreront les locaux de la Cité administrative à compter du 15 décembre prochain. Plus précisément, la CPAM déménagera à la mi-décembre et ses agents rejoindront les nouveaux locaux au cours de cette même période. La CAF déménagera également à la mi-décembre, mais ses agents n'intégreront les locaux qu'au début du mois de janvier 2026.

La ville perçoit aussi des loyers pour d'autres locaux (**51 K€**) : ceux de l'inspection académique, de différentes locations de salles (Athéna, Keryvonnick, classes de découvertes) ; du local de la MAL (Maison d'Animation et des Loisirs) ; du local de l'Argonaute (espace de travail partagé dit Coworking dédié aux indépendants et aux artistes) ; de la Ferme du Printemps (louée à l'association Sauvegarde 56) ; des locaux de l'école DIWAN et des locaux de la Mission locale.

#### **. Chap 013 Atténuations de charges : 75 K€:** Il s'agit d'un montant prévisionnel perçu suite au remboursement des indemnités journalières par les assurances.

#### **. Chap 042 Opérations d'ordre : 523 K€**

En 2026, il est prévu 523 K€ en recettes de fonctionnement (et en parallèle en dépenses d'investissement / chapitre 040) pour comptabiliser les opérations réalisées en régie, et l'amortissement de certaines subventions spécifiques.

Il est rappelé que les opérations d'ordre se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une dépense et une recette, ce sont donc des mouvements neutres. On parle d'opérations d'ordre car elles ne donnent lieu à aucun décaissement, ni encaissement, elles permettent simplement de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

### **2.2.1.4 Les dotations et participations : 4,11 M€(chap.74)**

Les dotations prévues pour **2026** s'élèvent à **4,11 M€**, contre **4,24 M€**en 2025, soit une diminution de **131 K€** Cette baisse s'explique principalement par :

– **150 000 €** liés à la fin du soutien financier du **Fonds National de Prévention (FNP)** de la **CNRACL**, qui accompagne les collectivités et établissements publics dans leurs démarches de prévention. Ce financement était accordé pour deux ans, à hauteur de 150 K€ par an en 2024 et 2025.

– **40 000 €** en raison de l'absence de contrats aidés et de la fin du soutien financier pour le poste de conseiller numérique.

Les dotations versées par l'Etat sont en revanche annoncées stables pour 2026 :

✓ **Au titre de la DGF : 2,85 M€**

Le PLF 2026 prévoit une **stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**.

La DGF de la commune se décompose en 3 parties :

- **la Dotation forfaitaire** : c'est une dotation essentiellement basée sur les critères de population et de superficie : **1,59 M€ prévus en 2026**.

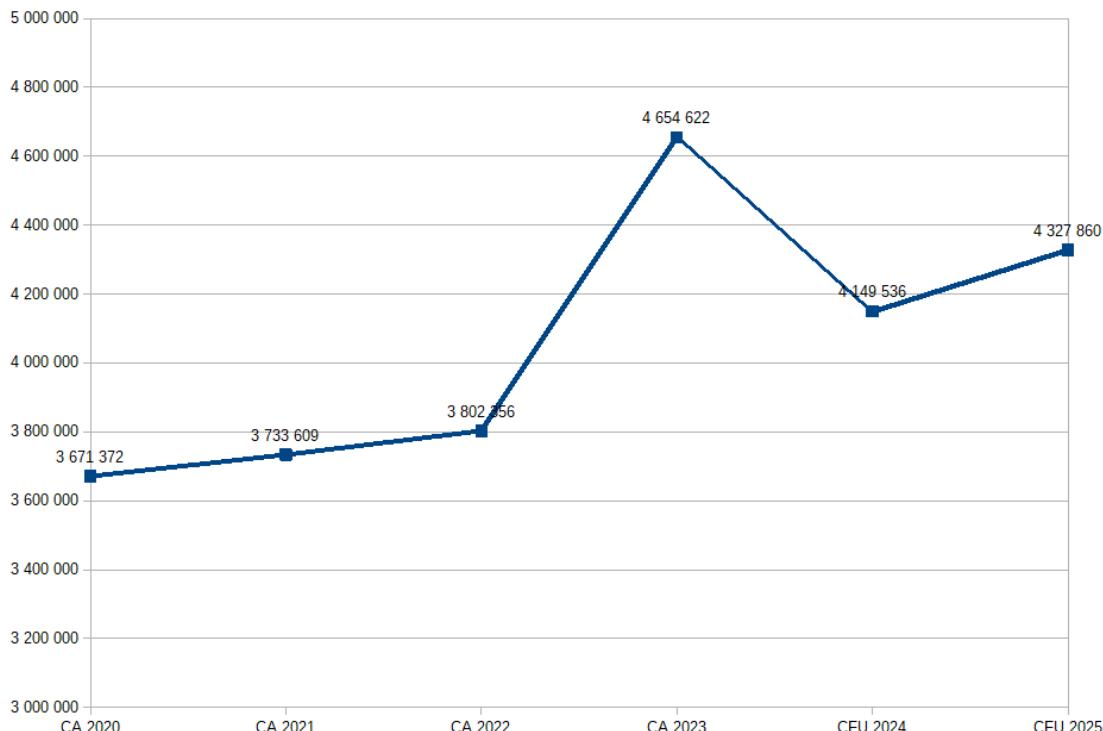
- **la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** : c'est une dotation de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées : **790 K€ prévus en 2026**.

- **La Dotation nationale de péréquation (DNP)** : c'est également une dotation de péréquation. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes : **470 K€ prévus en 2026**.

✓ **Au titre des allocations compensatrices, il est prévu de percevoir 200 K€ en 2026.** Il s'agit de dotations versées par l'Etat aux collectivités en raison des exonérations qu'il décide (ex : pour les personnes de condition modeste ou pour les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV)).

✓ **Au titre des autres dotations perçues par la commune**, il est prévu de percevoir **1,06 M € en 2026**. Il s'agit principalement de subventions de la CAF pour la Prestation de service ordinaire (PSO) et pour le contrat local d'accompagnement scolaire. La commune perçoit également des subventions de la Région (pour le festival Méliiscènes) et du Département (pour le fonctionnement du Centre de Loisirs, pour le soutien de différents projets artistiques et culturels) ; et également du lycée Franklin et du collège Le Verger pour l'utilisation des gymnases. Elle perçoit en outre, des recettes liées aux versements par des communes, pour des élèves non Alréens, mais scolarisés dans des établissements de la ville.

Chapitre 74 - DOTATION ET PARTICIPATIONS DE 2021 A 2025



La hausse observée sur la courbe en **2024** s'explique par le fait que la Ville a perçu, en **2023**, une **recette exceptionnelle de 371 338 €**, correspondant au dispositif du « filet de sécurité » mis en place par l'État pour les collectivités dont la **CAF nette** s'était dégradée entre **2021 et 2022**.

### 2.2.1.5 La reprise de l'excédent de fonctionnement : estimation 1,44 M€(chap.002)

La dynamique des recettes fiscales, cumulée à des efforts de maîtrise budgétaire, permettent à la collectivité de dégager un excédent de recettes de fonctionnement qu'elle transfère ensuite vers la section d'investissement pour financer les différents projets de travaux et d'équipement au service de la population.

Il est précisé que le budget 2026 sera voté lors du Conseil municipal du **11 février 2026**, avec une reprise anticipée des résultats, et que **les résultats définitifs 2025 ne seront connus qu'après la clôture de l'exercice, en début d'année 2026**.

Pour 2026, l'excédent provisoire à reprendre sur la base des résultats de l'année 2025 s'élève à **1,44 M€**

		repris en 2021	repris en 2022	repris en 2023	repris en 2024	repris en 2025	repris en 2026 résultat provisoire 2025
<b>002</b>	<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ</b>	2 380 730	1 522 081	148 508	2 471 436	1 800 673	<b>1 441 399</b>

Ci-dessous un tableau récapitulatif en recettes de fonctionnement des budgets primitifs et des comptes administratifs de 2022 à 2026

		BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	% BP 26/25
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 885 169</b>	<b>20 198 070</b>	<b>21 874 159</b>	<b>21 137 719</b>	<b>24 887 707</b>	<b>22 881 174</b>	<b>25 564 102</b>	<b>24 699 421</b>	<b>23 131 398</b>	<b>-9,5%</b>
	<b>TOTAL MOUVEMENT REEL</b>	<b>18 690 088</b>	<b>19 760 493</b>	<b>21 052 651</b>	<b>20 837 846</b>	<b>21 893 271</b>	<b>22 531 001</b>	<b>23 240 429</b>	<b>24 176 421</b>	<b>21 166 998</b>	<b>-8,9%</b>
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	105 200	153 418	83 000	137 101	60 000	189 517	100 000	75 000	75 000	-25,0%
70	PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE (billeterie, ODP)	1 447 320	1 644 660	1 607 399	1 715 877	1 702 920	1 847 700	1 485 590	1 400 000	1 487 420	0,1%
731	FISCALITE LOCALE					12 274 528	12 712 859	12 906 773	12 819 722	12 970 716	0,5%
73	IMPOTS ET TAXES	13 174 930	13 304 319	14 044 529	14 030 133	2 335 141	2 389 990	2 216 601	2 226 077	2 226 077	0,4%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 596 588	3 802 356	3 973 173	4 654 622	3 973 632	4 149 536	4 247 915	4 327 860	4 116 205	-3,1%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (loyers)	366 000	834 634	1 344 500	286 498	1 547 000	314 209	2 283 000	3 145 713	291 000	-87,3%
76	PRODUITS FINANCIERS (intérêts liés aux parts sociales détenues en Banques)	50	30	50	50	50	77	50	50	80	60,0%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		10 602		13 565		926 760			181 500	
78	REPRISES SUR PROVISIONS		10 474				353	500	500	500	0,00 %
	<b>TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE</b>	<b>673 000</b>	<b>437 576</b>	<b>673 000</b>	<b>299 873</b>	<b>523 000</b>	<b>350 173</b>	<b>523 000</b>	<b>523 000</b>	<b>523 000</b>	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT (Régie)	673 000	437 576	673 000	299 873	523 000	350 173	523 000	523 000	523 000	
<b>002</b>	<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ</b>	<b>1 522 081,44</b>		<b>148 508,11</b>		<b>2 471 436,09</b>		<b>1 800 673</b>		<b>1 441 399</b>	

### 2.2.2 L'évolution des dépenses de fonctionnement

Comme indiqué précédemment, il est proposé pour l'exercice 2026 un budget de fonctionnement de **23 131 398 €** conformément au principe d'équilibre entre dépenses et recettes.

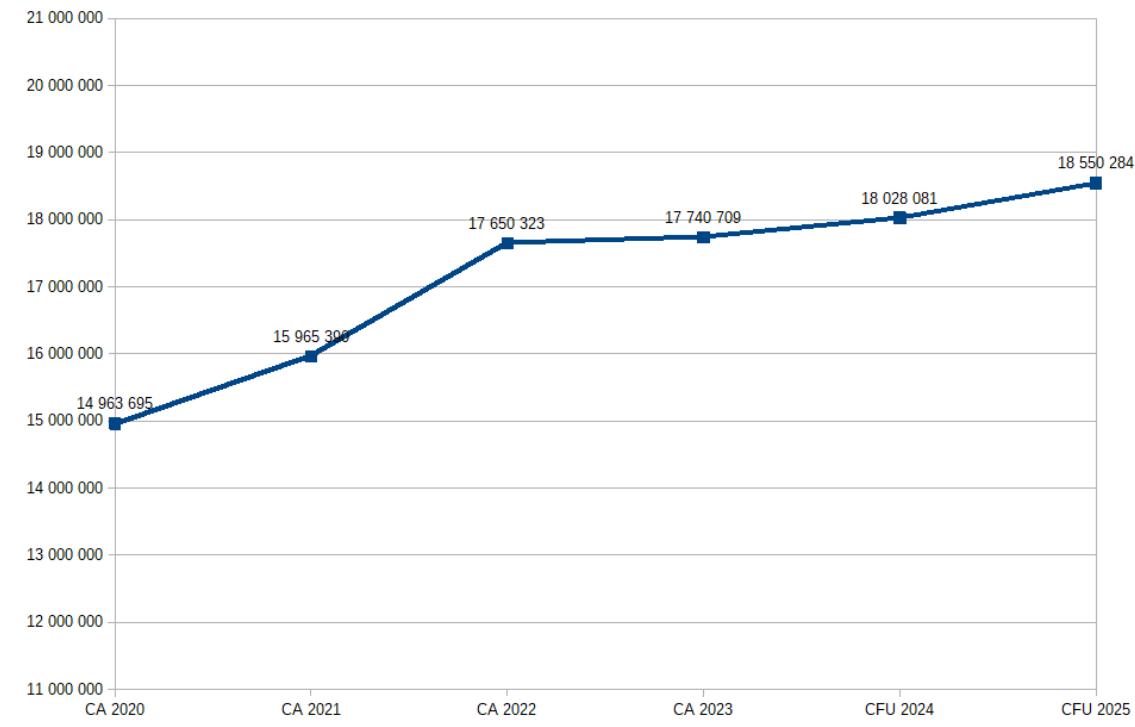
Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **19,65 M€**, soit une progression de **+0,8 %** par rapport à 2025.

Les deux principaux postes de dépenses sont :

- **Les charges à caractère général (chap. 011)**, prévues à **5,19 M€** en 2026, montant que la Ville a souhaité maintenir à **+0,5 %** comme indiqué dans la lettre de cadrage du budget 2026, élaborée en juin 2025.
- **Les frais de personnel**, estimés à **11,74 M€** en 2026 contre **11,72 M€** en 2025, soit une hausse limitée à **+0,2 %**, traduisant la volonté de contenir également l'évolution des charges de personnel.

		BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	% BP 26/25
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 885 169</b>	<b>18 743 319</b>	<b>21 874 159</b>	<b>18 814 791</b>	<b>24 887 707</b>	<b>19 963 984</b>	<b>25 564 102</b>	<b>19 650 284</b>	<b>23 131 398</b>	<b>-9,5%</b>
	<b>TOTAL MOUVEMENT REEL</b>	<b>17 279 946</b>	<b>17 650 323</b>	<b>18 468 503</b>	<b>17 740 709</b>	<b>19 361 205</b>	<b>18 028 081</b>	<b>19 488 322</b>	<b>18 550 284</b>	<b>19 651 886</b>	<b>0,8%</b>
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	4 390 755	4 640 927	4 617 693	4 365 443	5 148 039	4 813 450	5 173 779	5 000 000	5 199 648	0,5%
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	10 601 382	10 633 474	11 118 359	10 584 613	11 499 796	10 512 838	11 721 041	11 050 000	11 744 326	0,2%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS (Degrèvements TH/TF)	10 000	17 381	10 000	5 976	10 000	5 749	10 000	10 000	10 000	0,0%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (subv.)	2 022 177	2 089 400	2 335 340	2 421 665	2 313 120	2 342 820	2 222 152	2 200 000	2 360 162	6,2%
66	CHARGES FINANCIERES (intérêts de la dette + icne)	218 300	241 487	283 311	348 563	368 000	348 545	339 000	283 828	301 000	-11,2%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (annulation de titres)	27 332	26 589	23 800	14 450	22 250	4 679	21 850	5 956	16 750	-23,3%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS (pour la monétisation)	10 000	1 065	80 000				500	500	20 000	
	<b>TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE</b>	<b>3 605 223</b>	<b>1 092 997</b>	<b>3 405 656</b>	<b>1 074 082</b>	<b>5 526 502</b>	<b>1 935 904</b>	<b>6 075 780</b>	<b>1 100 000</b>	<b>3 479 512</b>	<b>-42,7%</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (dotation aux armts)	950 000	1 092 997	950 000	1 074 082	1 950 000	1 935 904	1 380 000	1 100 000	1 100 000	-20,3%
023	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 655 223,44</b>		<b>2 455 656,10</b>		<b>3 576 502,09</b>		<b>4 695 780</b>		<b>2 379 512</b>	

#### DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2021 A 2025



#### 2.2.2.1 Les charges à caractère général : 5,19 M€(chap. 011)

Les charges à caractère général sont prévues à **5,19 M€ en 2026**, contre **5,17 M€ en 2025**, soit une progression de **+0,5 %**.

##### . Principaux éléments d'augmentation en 2026 :

L'évolution de ces charges s'explique notamment par :

- + **70 K€** liés au coût de production des repas dans le cadre de la **nouvelle cuisine municipale** (correspondant à 6 mois d'exploitation) ;
- + **30 K€** pour la **gestion et l'exploitation des parkings Mermoz et Hulot par EFFIA** (recettes associées : 100 K€) ;
- + **20 K€** pour le **festival Méliscènes**, dépense intégralement compensée par une subvention de la **DRAC** et d'**AQTA** ;
- + **90 K€** pour la **déconstruction de l'espace jeunesse**.

Soit une hausse totale de + **210 K€**

## . Elément de compensation

Ces augmentations sont partiellement compensées par une **baisse de 250 K€ des dépenses d'énergie en 2026**, selon les prévisions transmises par **Morbihan Énergie**.

De manière générale, ces charges regroupent les achats courants, les prestations de services, les frais de fluides et d'énergie, ainsi que les frais liés à la maintenance et à l'entretien des bâtiments. Elles regroupent également les frais liés à la programmation du centre culturel Athéna et à la mise en place des différents évènements programmés sur l'année (Méliscènes, fête de la musique, animations de Noël et d'été...).

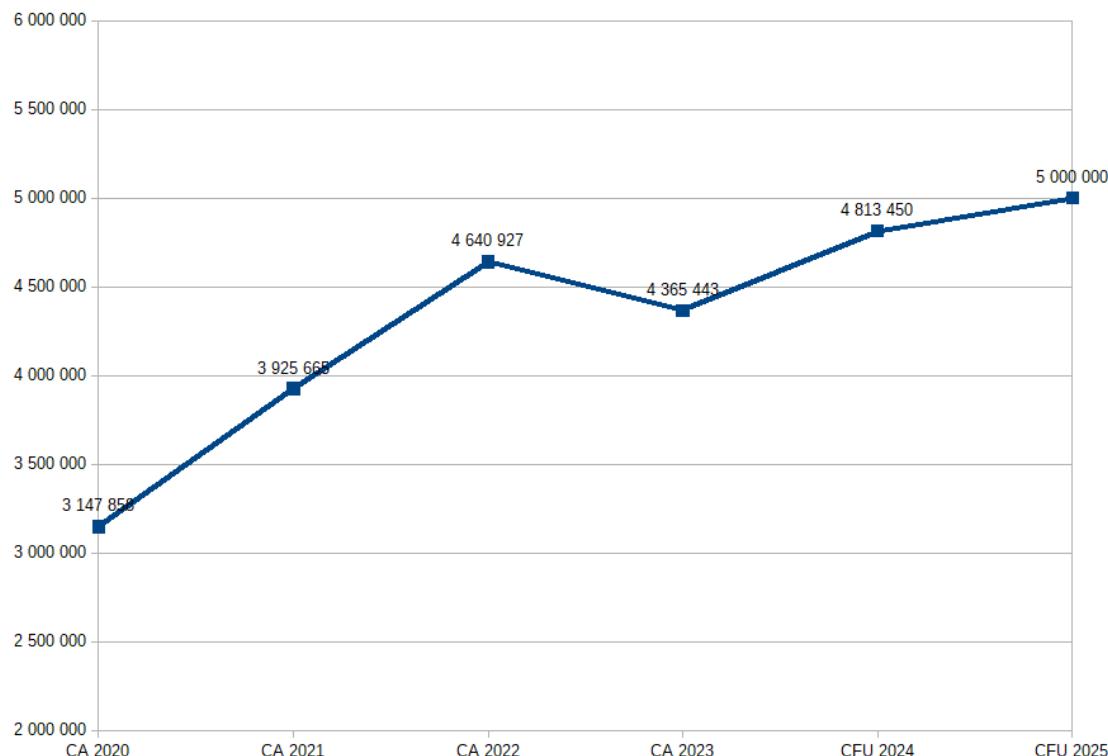
Il est précisé que dans le cadre du **renouvellement des marchés d'assurance** de la Ville, et au terme d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence, la **SMACL** a présenté une offre portant sur l'ensemble des lots pour la Ville et le CCAS, à savoir :

- la **responsabilité civile**,
- les **dommages aux biens**,
- la **protection juridique**,
- la **protection fonctionnelle**.

L'analyse des offres fait apparaître un **montant de cotisations stable avec une couverture des risques identiques**, par rapport à celui acquitté par la Ville en 2025.

Ainsi, le **montant total des cotisations d'assurance**, incluant la **flotte automobile**, s'élèvera à **135 000 € pour l'exercice 2026**.

Chapitre 011 - CHARGES A CARACTERES GENERALES DE 2021 A 2025



### 2.2.2.2 Les frais de personnel : 11,74 M€(chap. 012)

Les dépenses de personnel s'élèvent à **11,74 M€** pour l'année 2026, contre **11,72 M€** en 2025, soit une hausse limitée à **+0,2 %**.

Pour rappel, les différentes mesures nationales de revalorisation salariale décidées entre 2022 et 2024 ont entraîné un surcoût total de **855 000 €** pour la commune.

#### Impact des mesures de revalorisation (en année pleine)

- +3,5 % de revalorisation du point d'indice au **1er juillet 2022**, soit **+322 000 €**
- +1,5 % de revalorisation du point d'indice au **1er juillet 2023**, soit **+136 000 €**

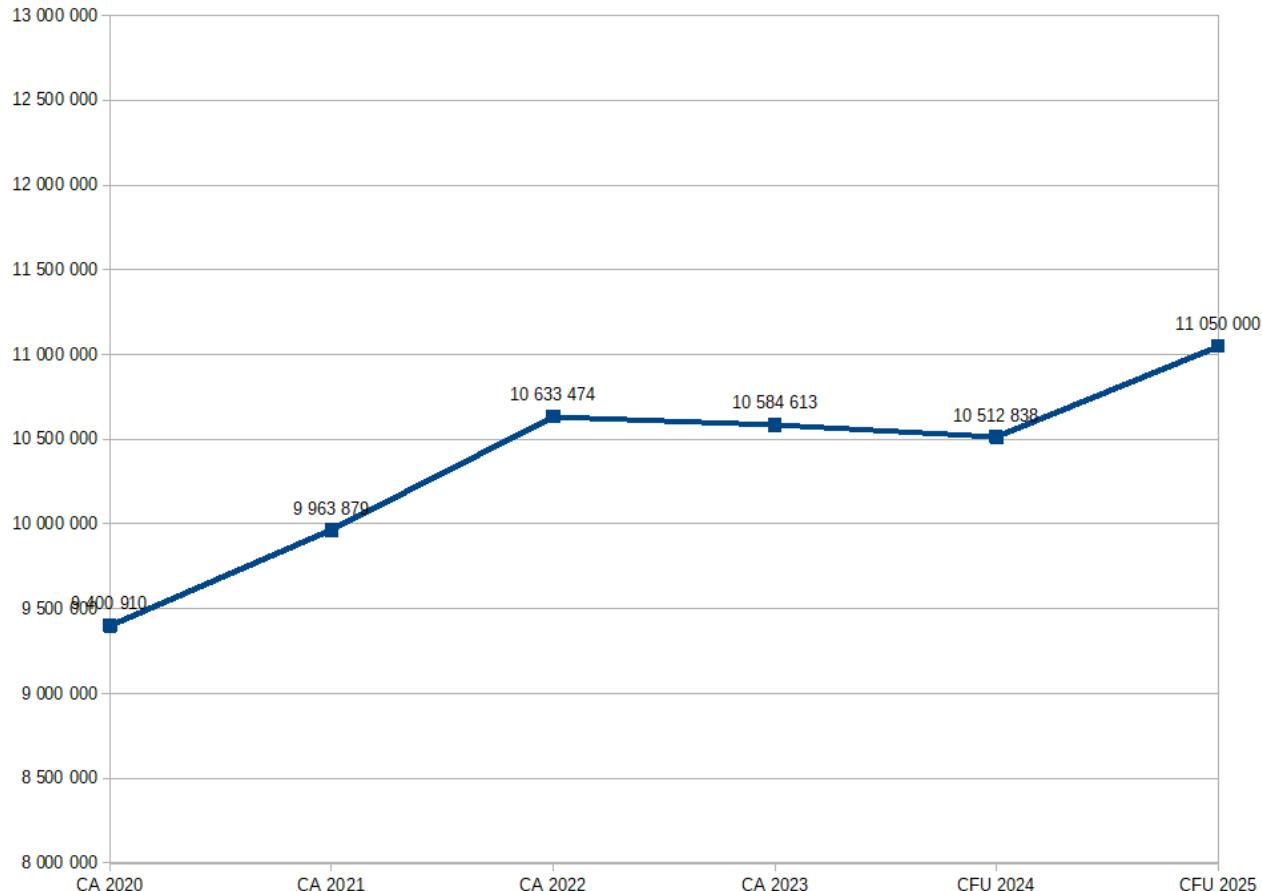
Attribution de points d'indice majoré pour certains agents des catégories **C** et **B** à compter du **1er juillet 2023**  
soit **+25 000 €**

Attribution de **5 points d'indice majoré** pour l'ensemble des agents publics au **1er janvier 2024**, soit  
**+130 000 €**

#### Autres facteurs d'évolution

Par ailleurs, l'augmentation des cotisations employeur à la caisse de retraite des agents territoriaux (**+3 points**) entraînera une hausse supplémentaire des charges de personnel, estimée à **200 000 € par an** pour les exercices **2025, 2026, 2027** voire **2028**.

Chapitre 012 - CHARGES DE PERSONNEL DE 2021 A 2025



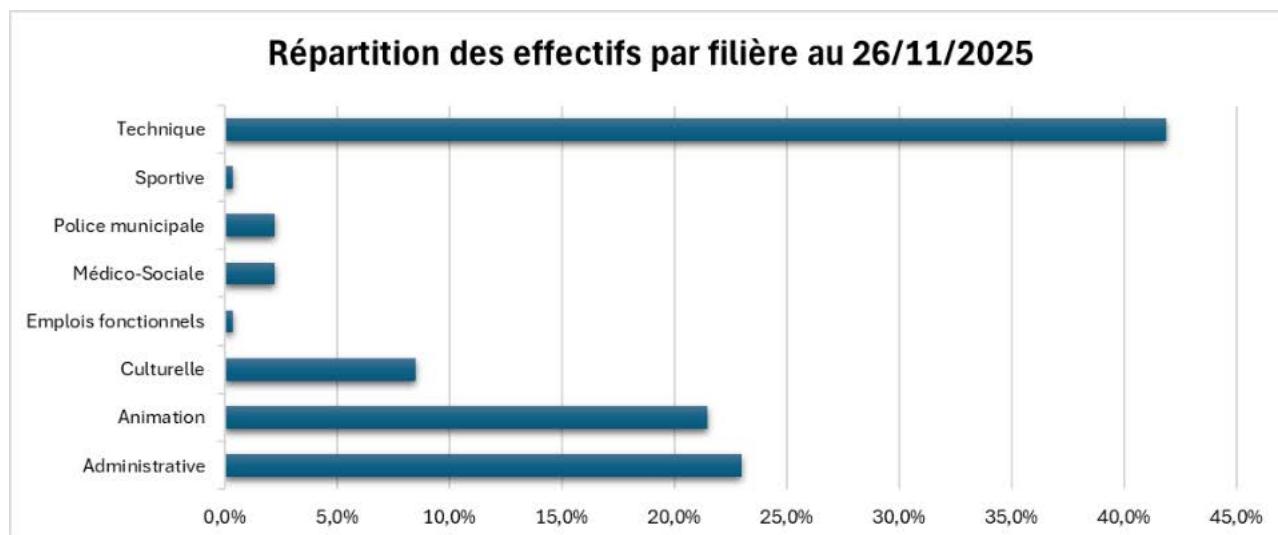
En application des dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (communes de plus de 10 000 habitants), il est présenté ici la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs. Le rapport sur les orientations budgétaires précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

#### 1 – La structure des effectifs au 26/11/2025 et son évolution

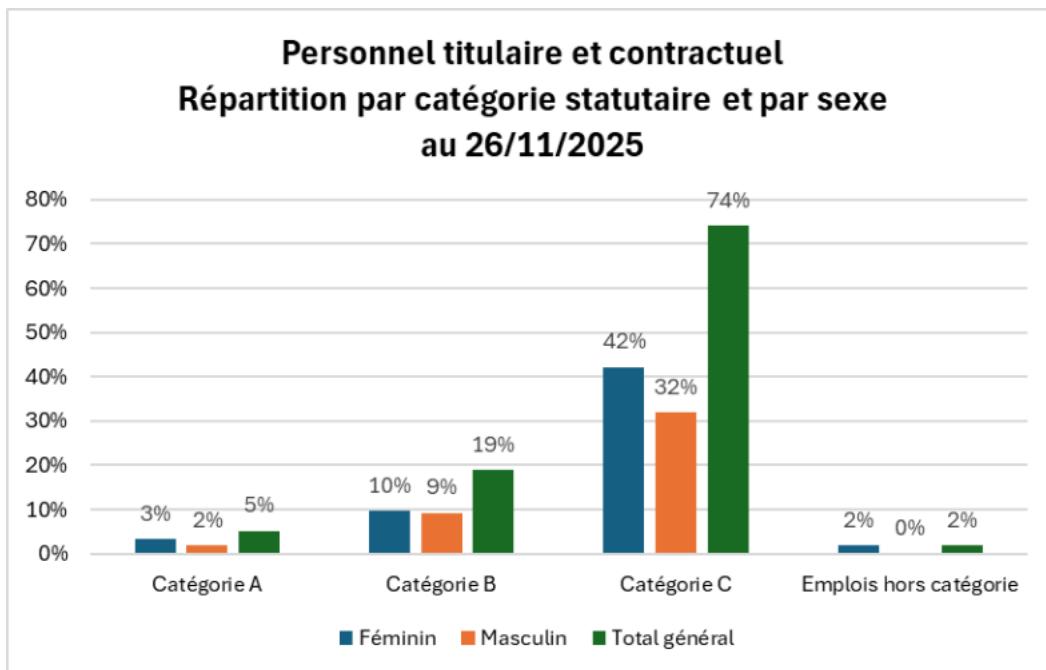
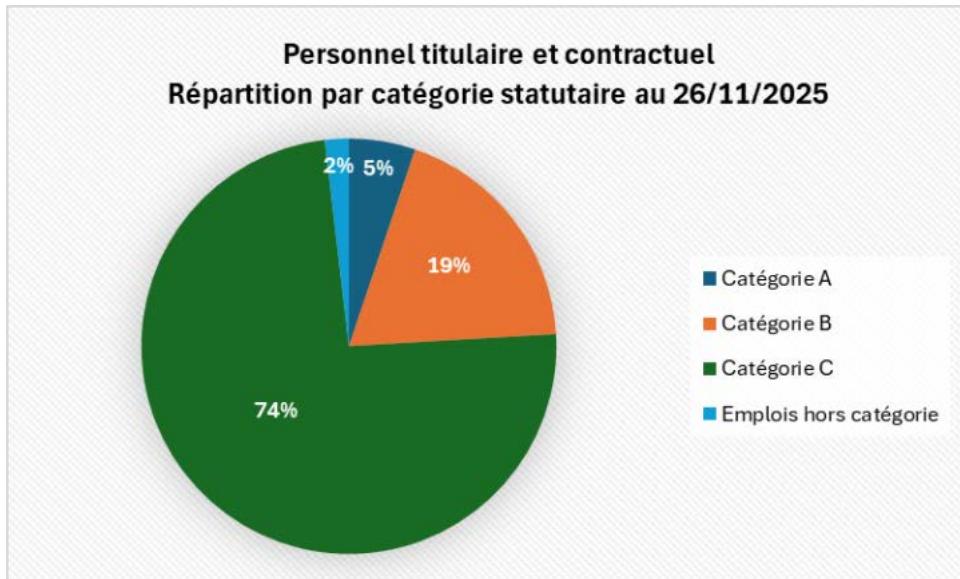
			Féminin			Masculin			Total général	
Filière statutaire	Catégorie statutaire	Cadre d'emplois	Contractuel	Titulaire	Total	Contractuel	Titulaire	Total		
Administrative	Catégorie A	Attachés territoriaux	1	5	6			3	3	9
	Catégorie B	Rédacteurs territoriaux	4	9	13	1	2	3	16	
	Catégorie C	Adjoints administratifs territoriaux	2	29	31	1	2	3	34	
	Emplois hors catégorie	Contrat Adulte Relais	1		1				1	
		Service civique	1		1				1	
		Apprenti	1		1				1	
<b>Total Administrative</b>			<b>10</b>	<b>43</b>	<b>53</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>62</b>	
Animation	Catégorie B	Animateurs territoriaux		5	5	1	3	4	9	
	Catégorie C	Adjoints territoriaux d'animation	23	13	36	5	8	13	49	
<b>Total Animation</b>			<b>23</b>	<b>18</b>	<b>41</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>17</b>	<b>58</b>	
Culturelle	Catégorie B	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques		2	2		1	1	3	
		Assistants territoriaux d'enseignement artistique	1	4	5	3	4	7	12	
	Catégorie C	Adjoints territoriaux du patrimoine	2	5	7		1	1	8	
<b>Total Culturelle</b>			<b>3</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>23</b>	
Emplois fonctionnels	Catégorie A	Directeurs généraux des services des communes de + 2 000 hab. (et adjoints)					1	1	1	
<b>Total Emplois fonctionnels</b>							<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
Médico-Sociale	Catégorie A	Assistants territoriaux socio-éducatifs	1		1				1	
	Catégorie C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles		5	5				5	
<b>Total Médico-Sociale</b>			<b>1</b>	<b>5</b>	<b>6</b>				<b>6</b>	
Police municipale	Catégorie B	Chefs de service de police municipale					1	1	1	
	Catégorie C	Agents de police municipale		2	2		3	3	5	
<b>Total Police municipale</b>					<b>2</b>	<b>2</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	<b>6</b>
Sportive	Catégorie B	Educateurs territoriaux A.P.S					1	1	1	
<b>Total Sportive</b>							<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
Technique	Catégorie A	Ingénieurs territoriaux		2	2	1		1	3	
	Catégorie B	Techniciens territoriaux		1	1	2	6	8	9	
	Catégorie C	Adjoints techniques territoriaux	10	17	27	15	38	53	80	
	Emplois hors catégorie	Agents de maîtrise territoriaux		6	6	1	12	13	19	
		Apprenti	2		2				2	
<b>Total Technique</b>			<b>12</b>	<b>26</b>	<b>38</b>	<b>19</b>	<b>56</b>	<b>75</b>	<b>113</b>	
<b>Total général</b>			<b>49</b>	<b>105</b>	<b>154</b>	<b>30</b>	<b>86</b>	<b>116</b>	<b>270</b>	

La collectivité compte 191 agents titulaires et 79 agents contractuels. Les femmes représentent 57 % de l'effectif et les hommes 43 %. En novembre 2025 la collectivité compte 270 agents contre 273 en 2024. Elle emploie une majorité de titulaires (71%).

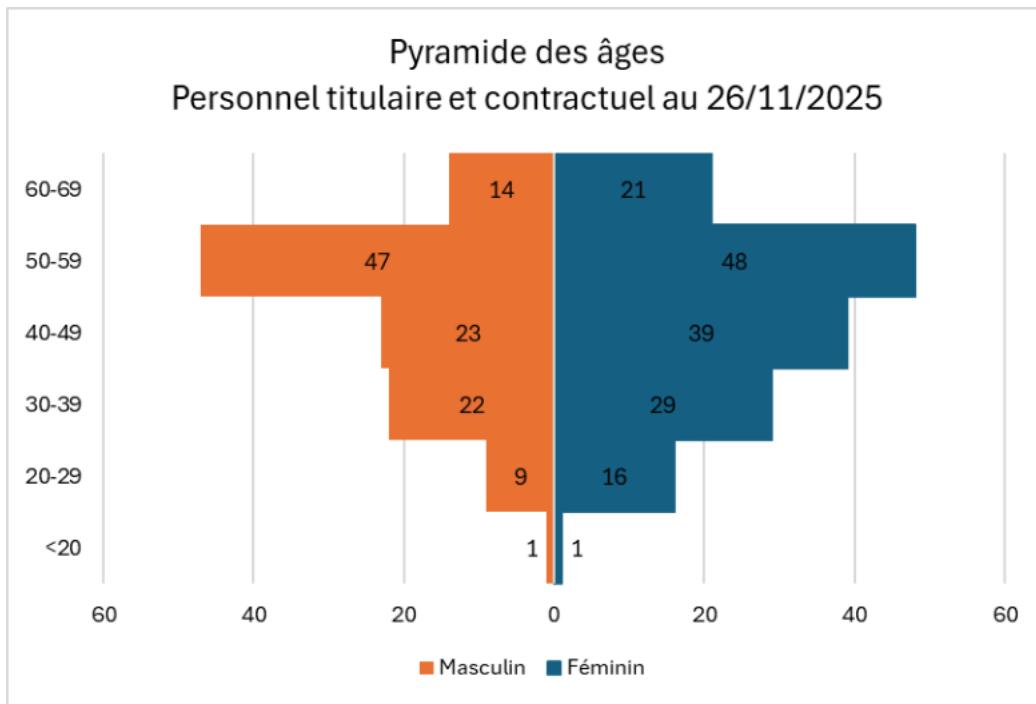
Les agents sont répartis en 7 filières : administrative, animation, culturelle, médico-sociale, police, sportive et technique. Les filières technique, administrative et animation sont les plus représentées, avec respectivement 42 %, 23% et 21 % des effectifs.



Les agents sont répartis en **3 catégories d'emploi** : la catégorie A qui regroupe le personnel d'encadrement supérieur, la catégorie B qui regroupe le personnel d'encadrement intermédiaire et la catégorie C qui englobe les fonctions d'exécution. Comme dans beaucoup de collectivités territoriales, c'est la catégorie C qui est la plus représentée avec 200 agents sur les 270 que compte la collectivité. Les catégories A et B comptent respectivement 14 et 51 agents. Les emplois hors catégorie regroupent les contractuels de droit privé.



## Pyramide des âges



Agents titulaires et contractuels confondus, 48 % des agents ont 50 ans et plus, ce qui implique une politique RH importante en matière de GPEC (reclassement, formation, recrutement, adaptation aux besoins). La ville maintient cette politique prévisionnelle afin de garantir une pyramide des âges adaptée aux missions de service public (recommandation n° 11 du rapport de la chambre régionale des comptes).

**EVOLUTION DES EFFECTIFS DE 2024 à 2025 - PAR FILIERES ET CATEGORIES STATUTAIRES**

		2024			2025			Evolution			
Filière statutaire	Catégorie statutaire	Titulaires	Contractuels	Total	Titulaires	Contractuels	Total	Titulaires	Contractuels	Total	En %
Administrative	Catégorie A	7	5	12	8	1	9	1	-4	-3	
	Catégorie B	11	4	15	11	5	16	0	1	1	
	Catégorie C	31	6	37	31	6	37	0	0	0	
<b>Total Administrative</b>		<b>49</b>	<b>15</b>	<b>64</b>	<b>50</b>	<b>12</b>	<b>62</b>	<b>1</b>	<b>-3</b>	<b>-2</b>	<b>-3 %</b>
Animation	Catégorie B	6	0	6	8	1	9	2	1	3	
	Catégorie C	23	37	60	21	28	49	-2	-9	-11	
<b>Total Animation</b>		<b>29</b>	<b>37</b>	<b>66</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>58</b>	<b>0</b>	<b>-8</b>	<b>-8</b>	<b>-12 %</b>
Culturelle	Catégorie B	12	4	16	11	4	15	-1	0	-1	
	Catégorie C	4	3	7	6	2	8	2	-1	1	
<b>Total Culturelle</b>		<b>16</b>	<b>7</b>	<b>23</b>	<b>17</b>	<b>6</b>	<b>23</b>	<b>1</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
Emplois fonctionnels	Catégorie A	1		1	1		1	0	0	0	
<b>Total Emplois fonctionnels</b>				<b>1</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
Médico-Sociale	Catégorie A		1	1		1	1		0	0	
Médico-Sociale	Catégorie C	5		5	5		5	0	0	0	
<b>Total Médico-Sociale</b>		<b>5</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
Police municipale	Catégorie B	1		1	1		1	0	0	0	
	Catégorie C	4		4	5		5	1	0	1	
<b>Total Police municipale</b>		<b>5</b>		<b>5</b>	<b>6</b>		<b>6</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>20 %</b>
Sportive	Catégorie B	1		1	1		1	0	0	0	
<b>Total Sportive</b>		<b>1</b>		<b>1</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
Technique	Catégorie A	2	1	3	2	1	3	0	0	0	
	Catégorie B	7	1	8	7	2	9	0	1	1	
	Catégorie C	79	17	96	73	28	101	-6	11	5	
<b>Total Technique</b>		<b>88</b>	<b>19</b>	<b>107</b>	<b>82</b>	<b>31</b>	<b>113</b>	<b>-6</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>6 %</b>
<b>Total</b>		<b>204</b>	<b>81</b>	<b>273</b>	<b>204</b>	<b>81</b>	<b>270</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>-1,10%</b>

Les effectifs resteront globalement stables en 2026. La situation présentée ici, au 26 novembre 2025, ne tient pas compte des recrutements qui doivent intervenir, au-delà de cette date, sur des emplois déjà ouverts au tableau des effectifs (2 médiathécaires, 1 chef d'équipe voirie et signalisation, 1 agent de surveillance de la voie publique, 1 cuisinier, 1 second de cuisine et 2 aides-cuisine).

## 2 – Durée annuelle de travail

Le conseil municipal, par délibération du 22 décembre 2015, a fixé la durée annuelle de travail à 1607 heures (ou 35 heures par semaine) pour un agent à temps complet, il s'agit de la durée légale de travail.

Lorsqu'un agent effectue plus de 35 heures par semaine, il peut bénéficier, en compensation, de jours supplémentaires de repos pour réduction du temps de travail (RTT). Dans la collectivité, le temps de travail hebdomadaire est soit de 35 heures, soit de 37 heures 30.

Les heures effectuées au-delà de la durée légale, une fois les jours de RTT accordés, constituent des heures supplémentaires. Ces heures supplémentaires font l'objet d'une autorisation préalable du supérieur hiérarchique. Quand

le fonctionnement des services le permet, elles sont récupérées sous forme de repos compensateur ; à défaut, elles sont payées.

Le droit à congé est de 5 fois les obligations hebdomadaires de service : 25 ou 22,5 jours selon que les agents travaillent sur 5 ou 4,5 jours par semaine.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le report des congés annuels (hors congés de fractionnement et hors congés d'ancienneté) et des RTT des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année N-1 est possible jusqu'au 31 janvier.

Les agents peuvent épargner 2 jours de congés sans justifier d'une nécessité de service ou jusqu'à 5 jours de congés avant le 31 janvier en cas d'impossibilité de poser les congés pour nécessités de service.

En 2026, à titre expérimental pour 4 mois, le temps de travail du service de police municipale sera organisé sur 4 jours par semaine.

### 3 – Les avantages sociaux

La collectivité ne met à la disposition du personnel ni logement de fonction, ni véhicule de fonction et ne verse pas d'avantage en nature.

La collectivité participe aux frais de protection sociale complémentaire :

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la collectivité adhère au contrat groupe du centre de gestion pour la prévoyance. Le montant de la participation versée aux agents pour 2025 est estimé à 21 000 € (selon les adhérents actuels) ;

- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la collectivité adhérera également au contrat groupe du centre de gestion pour la santé (mutuelle) et versera une participation estimée à 25 000 €

La collectivité est adhérente au Comité National d'Action Sociale et a versé une cotisation de 57 000 € en 2025, pour un montant de prestations versé aux agents de 43 500 € soit un taux de retour de 76 %.

Les agents ont la possibilité d'adhérer à l'amicale du personnel (subvention sollicitée auprès de la ville à hauteur de 30 000 € et 9 000 € de mise à disposition de personnel).

### 4 – Structure des dépenses de personnel et son évolution

De 2021 à 2025, les dépenses de personnel (chapitre 012) ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-après.

ÉVOLUTION DU CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS												
CHAP.	DIRECTION DRH	CA 2021	BP 2022	BP + DM 2022 + 70 000 €	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA 2025 estimé	BP 2026
012	DRH	9 873 805	10 471 680	10 641 680	10 538 000	11 010 300	10 641 941	11 387 070	10 827 000	11 640 720	10 970 000	11 860 000
	TOTAUX	9 873 805	10 471 680	10 641 680	10 538 000	11 010 300	10 641 941	11 387 070	10 827 000	11 640 720	10 970 000	11 860 000
	Evolution de CA à CA				6,73%		0,99%		1,74%		1,32%	
	Evolution de BP à BP					5,14%		3,61%		2,14%		0,08%
	Evolution de BP à (BP+DM)					4,46%						
	Evolution de CA à BP		6,06%			4,48%		7,10%		7,52%		6,20%
CHAP.	TOUTES DIRECTIONS	CA 2021	BP 2022	BP + DM 2022 + 70 000 €	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA 2025 estimé	BP 2026
012	DRH	9 873 805	10 471 680	10 641 680	10 538 000	11 010 300	10 641 941	11 387 070	10 827 000	11 640 720	10 970 000	11 860 000
012	DAC Athéna	86 582	127 072	127 072	127 072	108 059	108 059	102 726	102 726	80 328	84 000	84 328
012	DAC Médiathèque	638	630	630	630							
012	DGS Animations	1 495	2 000	2 000	2 000							
	TOTAUX	9 862 620	10 801 382	10 671 382	10 667 702	11 118 369	10 750 000	11 488 798	10 929 726	11 721 048	11 054 000	11 744 328
	Evolution de CA à CA				7,08%		0,77%		1,67%		1,14%	
	Evolution de BP à BP					4,88%		3,43%		1,82%		0,20%
	Evolution de CA à BP		6,41%			4,22%		6,97%		7,24%		6,25%

Du budget primitif 2025 au budget primitif 2026, la progression du chapitre 012 est de **0,2 %**, contre 1,92 % pour l'exercice précédent.

Cette augmentation s'appuie sur des éléments conjoncturels liés à des décisions prises au niveau national mais également à la structure de la collectivité qui varie selon la pyramide des âges, la politique RH et le niveau de service rendu à la population.

## **LES PERSPECTIVES 2026**

Au budget 2026, des dépenses de personnel supplémentaires sont à prévoir pour tenir compte des **évolutions réglementaires et conjoncturelles** :

- l'évolution des carrières liée à l'avancement et à la promotion dite GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : les avancements d'échelon à cadencement unique, les avancements de grade (concours ou avancement au choix, les promotions internes) et les rééchelonnements indiciaires, qui chaque année apporte mécaniquement des charges supplémentaires.
- l'augmentation de la cotisation CNRACL passant de 34,65 % à 37,65 % au 1<sup>er</sup> janvier 2026, estimée à 146 000 €. Cette augmentation de 3 points par an, effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, se poursuivra jusqu'en 2028.
- une enveloppe prévisionnelle en cas d'augmentation du SMIC : 25 000 €.
- les indemnités versées pour la tenue des bureaux de vote lors des élections municipales : 10 000 €.
- l'assurance statutaire pour une cotisation prévisionnelle de 167 000 €
- le paiement d'allocations de retour à l'emploi pour des agents partis à la retraite pour invalidité ou en rupture conventionnelle ;
- la formation de plus de 80 % des effectifs aux premiers secours.

Ce budget primitif n'intègre pas de provision liée à une éventuelle augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique, ni d'éventuels reclassements indiciaires.

## **À cela s'ajoutent les éléments structurels :**

- les effets en année pleine de l'application du **pacte social 2024 – 2026** et plus particulièrement de l'abondement du complément indemnitaire annuel de 200 € ;
- les effets en année pleine des avancements et recrutements réalisés en 2025 ;
- la création d'un poste de médiathécaire en charge de l'accessibilité et des publics éloignés au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- la création d'un poste d'agent de surveillance de la voie publique au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- la structuration d'un service de restauration avec la création de 4 postes à la cuisine municipale au 1<sup>er</sup> mars 2026 ;
- la volonté de diversifier les modes de recrutement et assurer le partage des connaissances, via le recrutement d'apprentis (commerce de proximité, électricité, menuiserie, régisseur) et l'accueil de services civiques et de stagiaires gratifiés ;
- la volonté d'évaluer et de prévenir les risques professionnels, qu'ils soient physiques ou psychosociaux, auxquels pourraient être confrontés les agents, en mettant à leur disposition une assistante sociale du Centre de gestion, ou encore en renforçant les missions du pôle PRIP ;
- le tuilage, envisagé pendant quelques mois, et destiné à former les agents appelés à remplacer ceux qui feront valoir leur droit à la retraite en 2026. L'application des Comptes Épargnes Temps engendre des départs anticipés avant la date de départ effective à la retraite. La collectivité supporte donc la rémunération de l'agent en congé et la rémunération de celui qui le remplace.

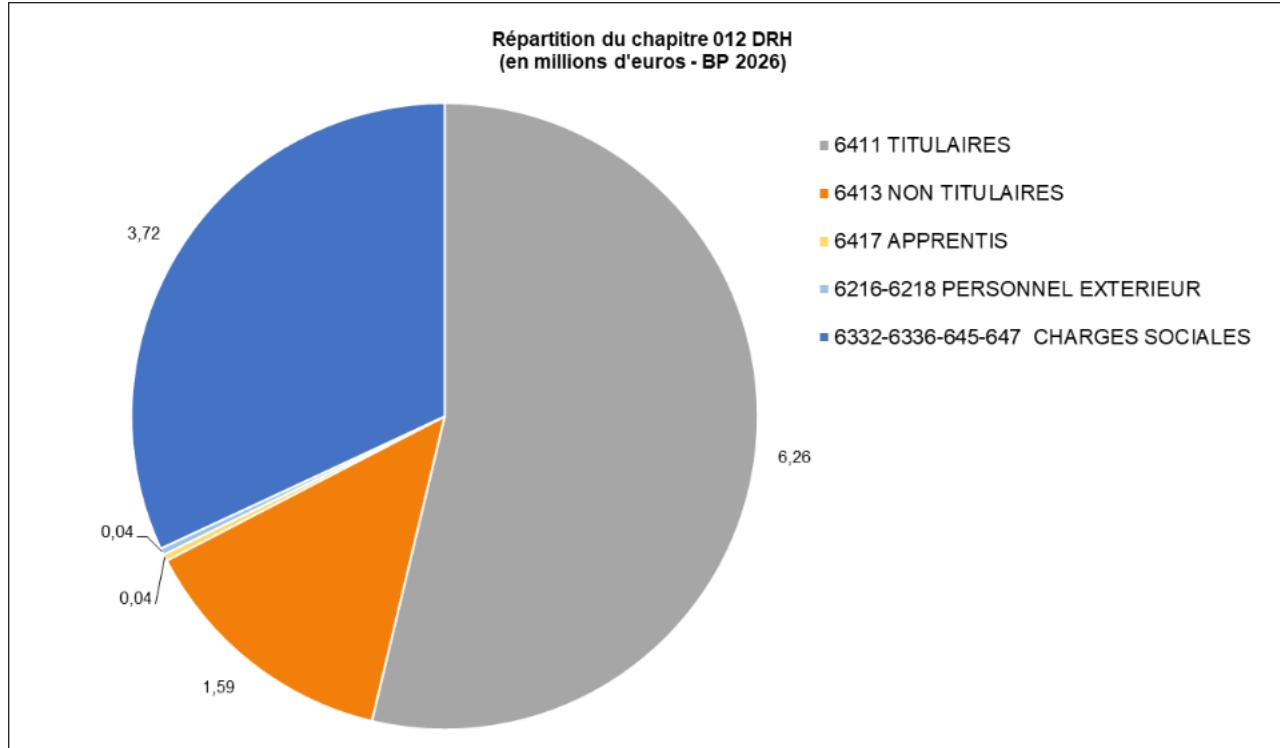
En 2025, les lignes directrices de gestion de la collectivité ont été revues afin de :

- supprimer le délai minimal entre une promotion interne ou un avancement de grade et une nomination suite à concours ou examen professionnel,

- réduire à 3 ans (au lieu de 4 ans) le délai entre un avancement de grade et/ou une promotion interne,
- ouvrir aux adjoints techniques la possibilité d'être nommé au grade d'agent de maîtrise après l'obtention du concours ou de l'examen professionnel et en cohérence avec les missions exercées ainsi que l'appréciation du responsable.

Le budget RH comprend aussi des dépenses au chapitre 011, en fonctionnement et en investissement, dont le niveau sera maintenu malgré la fin de l'aide du Fonds National de Prévention dans la cadre de l'appel à projet de lutte contre la désinsertion professionnelle.

Sa structure est la suivante :



Les dépenses de personnel sont présentées brutes, elles ne tiennent pas compte des remboursements sur rémunérations, dont :

- Les mises à disposition de personnel : convention de partenariat signée avec la commune de la Trinité Sur Mer (contribution RH estimée à 48 000 € pour 2026), convention-cadre signée avec le CCAS : 140 000 € ;
- L'indemnisation des congés de maladie par l'assureur de la Ville (Vivinter) (75 000 €) ;
- Divers autres remboursements : congés de paternité ;
- la subvention d'Auray Quiberon Terre Atlantique pour le déploiement de Méliscènes sur plusieurs communes (parties communication et billetterie) : 11 900 €.

La collectivité ne percevra plus d'aide pour le poste de conseiller numérique, mais les missions sont maintenues.

D'autres missions portées également par la communauté de communes ont pris fin en 2025 : le projet petites villes de demain et la préfiguration d'une épicerie sociale.

#### **2.2.2.3 Les atténuations de produit : 10 K€(chap. 014)**

Il s'agit essentiellement de dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (réduction d'impôt accordée à un contribuable qui est appliquée de façon automatique par l'administration fiscale si la situation financière du particulier ou de l'entreprise le justifie).

#### **2.2.2.4 Les autres charges de gestion courantes : 2,36 M€(chap. 65)**

Ce chapitre comprend notamment le versement annuel de la subvention destinée au **CCAS**, dont le montant total pour 2026 s'élève à **650 K€** répartis comme suit :

- **560 K€** au CCAS pour assurer son équilibre budgétaire ;
- **90 K€** au Service d'Aide à Domicile (**SAAD**), via une subvention initialement versée au CCAS puis rétrocédée à son budget annexe.

Ces montants restent provisoires, dans l'attente de la clôture définitive de l'exercice 2025.

#### **Situation financière du SAAD**

Depuis 2024, en raison notamment de la hausse des charges de personnel liée aux mesures nationales de revalorisation salariale, le SAAD ne dispose plus de recettes suffisantes pour assurer son équilibre financier.

Une **revalorisation des tarifs** appliqués aux bénéficiaires du service d'aide à domicile a été mise en œuvre en 2025 et sera reconduite en 2026. Si cette hausse ne permet pas de résorber totalement le déficit, elle demeure toutefois indispensable.

Ce chapitre comprend également le versement des subventions aux différentes associations culturelles, sportives et sociales (680 K€ comme en 2024) ; les indemnités des élus (197 K€) ; les subventions versées aux communes pour des élèves domiciliés à Auray et scolarisés sur une autre commune (12 K€) ; la subvention versée au Parc naturel régional du Golfe du Morbihan (20 K€) ; et les contributions obligatoires aux différents organismes, tels que le SIVU des pompiers (418 K€).

#### **2.2.2.5 Les charges financières : 301 K€(chap. 66)**

Les charges financières (intérêts de la dette) sont prévues en 2026 pour un montant de **301 K€** et intègrent un emprunt de **2,5 M€**. Il est rappelé que la ville n'a pas contracté d'emprunt en 2025.

#### **2.2.2.6 Les charges exceptionnelles : 16 K€(chap. 67)**

Les charges exceptionnelles intègrent diverses dépenses, telles que des annulations de titres sur exercices antérieurs.

#### **2.2.2.7 Les charges exceptionnelles : 20 K€(chap. 68)**

Dans le cadre du renouvellement de ses marchés d'assurance, qui prendront effet au 1er janvier 2026, la Ville prévoit de **provisionner un montant de 20 K€** afin de prendre à sa charge les sinistres dont le montant serait inférieur aux nouvelles franchises.

#### **2.2.2.8 Le virement vers la section d'investissement : 2,37 M€(chap. 023)**

La commune parvient chaque année à dégager un excédent de fonctionnement, permettant d'assurer une part de **l'autofinancement** des opérations d'investissement programmées.

Pour l'exercice 2026, et afin d'équilibrer le budget, il est proposé de procéder à un **virement de 2,37 M€** vers la section d'investissement.

Il est rappelé que le montant de ce virement, indispensable à l'équilibre budgétaire, dépendra des **résultats définitifs de l'exercice 2025**, qui seront repris en 2026 et demeurent pour l'instant provisoires.

### **2.3 L'évolution des recettes et des dépenses d'investissement**

#### **2.3.1 L'évolution des recettes d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre à **19,94 M€** dont **16,06 M€** de **recettes réelles**.

##### **Composition des recettes réelles d'investissement :**

Les recettes réelles d'investissement se composent notamment de :

- **FCTVA : 1,11 M€** prévus en 2026 (calculé sur la base : dépenses éligibles de l'année N-1 × 80 % × taux de **16,404 %**) ;
- **Taxe d'aménagement : 50 K€**, issue des opérations de construction immobilière ;
- **Produit des amendes de police : 200 K€**, obligatoirement affecté à des opérations d'amélioration des transports et de la sécurité routière ;
- **Cessions d'immobilisations : 10 K€**, correspondant à la sortie de biens du patrimoine de la collectivité.

##### **Cessions immobilières :**

La **Maison Abbé Joseph Martin** doit être cédée pour **175 000 €**

Aucune cession immobilière n'est prévue pour 2026.

Il est rappelé que les prévisions de recettes sont inscrites en investissement au **chapitre 024**, tandis que les encaissements effectifs sont comptabilisés en section de fonctionnement au **compte 775 – Produits de cessions d'immobilisations**, avec des écritures d'ordre en parallèle.

#### **Subventions d'investissement :**

Les recettes réelles d'investissement comprennent également les **subventions liées aux projets d'équipement**. Pour 2026, la commune prévoit d'en percevoir **4,40 M€** incluant le décalage de certaines subventions initialement attendues en 2025, mais reportées en raison de l'actualisation des calendriers de travaux.

#### **2.3.1.1 L'emprunt d'équilibre : 3,64 M€**

Pour financer les différents projets d'investissement prévus en 2026, grâce notamment à l'excédent de fonctionnement viré en section d'investissement et aux subventions à percevoir, il est également prévu de **contracter un emprunt**.

A ce stade, afin d'équilibrer le budget 2026, le montant prévisionnel de l'**emprunt d'équilibre** est estimé à **3 645 319 €**

Le montant définitif sera arrêté une fois la **clôture de l'exercice 2025** réalisée et les résultats connus.

Il est rappelé que le montant d'emprunt inscrit au budget primitif constitue le **plafond maximal** que la Ville est autorisée à emprunter au cours de l'année (sauf décision budgétaire modificative). La collectivité peut toutefois emprunter **un montant inférieur** à celui figurant au budget.

#### **2.3.1.2 Les principaux ratios (source DGCL)**

Afin de déterminer les marges de manœuvre de la commune, il est fait mention de certains ratios permettant de traduire la santé financière de la commune.

- Le taux d'endettement**

Le taux d'endettement d'une collectivité mesure la charge de sa dette relativement à sa richesse.

*Formule : Taux d'endettement = Dette / Recettes réelles de fonctionnement.*

**Au 31 décembre 2025, le taux d'endettement de la commune sera de 45,7 %.**

La moyenne nationale pour les communes de la même strate (entre 10 000 et 20 000 habitants) est de **56,7 %**.

- La capacité de désendettement**

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour apurer l'ensemble de sa dette, en mobilisant son épargne annuelle.

**Au 31 décembre 2025, la capacité de désendettement de la commune est estimée à 2 années.**

Avec le nouvel emprunt prévu en 2026, elle devrait atteindre **6 années**.

Les seuils de référence généralement admis sont les suivants :

- **Moins de 8 années** : situation financière **saine** ;
- **Entre 8 et 11 années** : situation **correcte**, mais nécessitant une vigilance ;
- **Entre 12 et 15 années** : situation **dangereuse** ;
- **Au-delà de 15 années** : situation **critique**.

*Formule : Capacité de désendettement = Dette / Épargne brute*



- **Le taux de rigidité :**

Au **31 décembre 2025**, les **dépenses de personnel** devraient représenter **59,6 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce ratio est qualifié de *taux de rigidité*, car il correspond à des dépenses largement incompressibles pour la commune, indépendamment de l'évolution de sa population.

*Formule : Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement*

La moyenne nationale des communes de même strate démographique (entre 10 000 et 20 000 habitants) s'établit à **59,2 %**.

Il est également souligné que le recours important au **personnel en régie** permet à la Ville de limiter le coût des prestations d'entretien des bâtiments, lesquelles seraient plus onéreuses si elles étaient externalisées.

- **Le CAF nette (Capacité d'autofinancement nette) :**

*Formule : CAF nette = Recettes réelles - Dépenses réelles - remboursement du capital de la dette*

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager, au sein de sa section de fonctionnement, des ressources propres permettant de financer ses dépenses d'équipement après remboursement du capital de la dette.

Sa dégradation constitue un signal d'alerte sur la situation financière de la collectivité.

À l'inverse, une **CAF nette positive** traduit une **bonne santé financière**.

**Points d'attention :**

- **Recette exceptionnelle en 2025 :**

La Ville a perçu en 2025 une recette exceptionnelle de fonctionnement de **2,8 M€**, correspondant à l'indemnité versée par l'assureur dans le cadre du sinistre du tennis-club.

Cette recette a fortement influencé la CAF nette 2025, estimée à **4,28 M€** dans l'attente de la clôture définitive de l'exercice.

- **Prévisions 2026 :**

Les dépenses et recettes réelles de fonctionnement inscrites dans le PPF reposent pour l'instant sur une hypothèse d'exécution à **100 %** des crédits du BP 2026.

**Ainsi, bien que la CAF nette soit provisoirement estimée à 333 K€ pour 2026, cette prévision repose sur une hypothèse d'exécution à 100 % des dépenses de fonctionnement. Le niveau réellement constaté en fin d'exercice 2026 devrait donc être supérieur à cette estimation.**

- **Simulation CAF nette par application du taux moyen sur les 3 derniers exercices :**

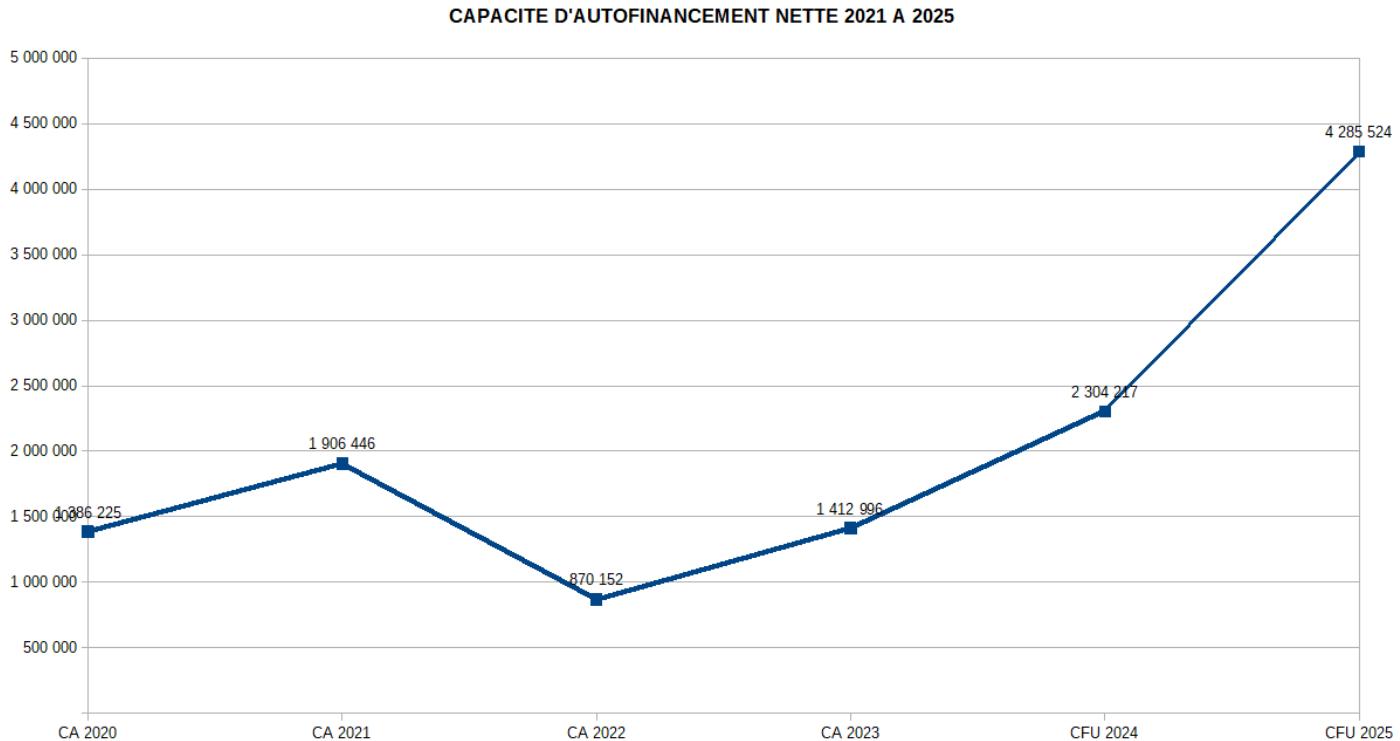
Sur les **trois derniers exercices (2022-2024)**, les taux moyens de réalisation ont été les suivants :

- . 98 % pour les **charges à caractère général** (chap. 011),
- . 96 % pour les **frais de personnel** (chap. 012).

L'application de ces taux aux prévisions du budget 2026 conduirait à :  
. un écart de **104 K€** sur les charges à caractère général,  
. un écart de **470 K€** sur les frais de personnel,  
Soit un **écart total de 574 K€** par rapport aux prévisions initiales.

En retenant cette hypothèse prudente, l'ajout de ces **574 K€** à la CAF nette prévisionnelle de **333 K€** conduirait à une **CAF nette 2026 estimée à minima à 907 K€**

*Evolution de la CAF nette de 2021 à 2026*



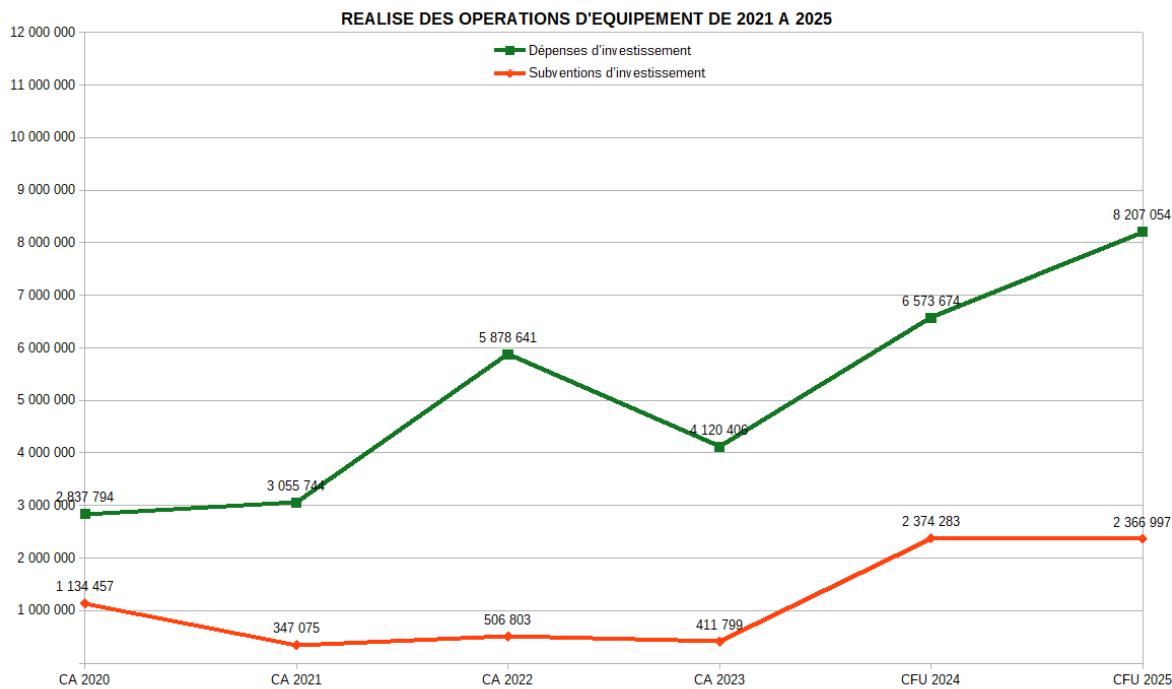
		BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026 prévisionnel
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12 609 166</b>	<b>8 957 911</b>	<b>13 566 006</b>	<b>9 898 446</b>	<b>12 560 459</b>	<b>6 622 877,89</b>	<b>18 606 804</b>	<b>10 320 831</b>	<b>19 944 705</b>
	<b>TOTAL MOUVEMENT REEL</b>	<b>8 903 943</b>	<b>7 597 438</b>	<b>10 060 349</b>	<b>8 345 866</b>	<b>5 559 607</b>	<b>4 564 128,42</b>	<b>12 131 024</b>	<b>8 202 651</b>	<b>16 107 235</b>
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	20 000		20 000		1 210 000		430 000		10 000
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 252 542	4 001 801	3 818 324	3 824 089	730 000	839 646,67	4 637 953	4 647 062	6 288 410
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (amendes de police)	60 000	88 834	70 000	109 979	100 000	166 447,00	120 000	197 504	200 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 080 000	3 000 000	4 024 732	4 000 000		1 183 752,19	3 758 183	1 000 000	4 687 360
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES							12 500	12 500	12 500
	<b>RAR</b>	<b>3 010</b>		<b>636 945</b>		<b>940 657</b>		<b>52 535</b>		<b>508 877</b>
	<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (RI)</b>	<b>1 488 391</b>	<b>506 803</b>	<b>1 490 348</b>	<b>411 799</b>	<b>2 578 950</b>	<b>2 374 282,56</b>	<b>3 119 853</b>	<b>2 345 584</b>	<b>4 400 087</b>
13041	HOTEL DIEU					105 375		105 375	148 102	189 148
13014	BATIMENTS ET EQUIPEMENTS DIVERS (garderie Loch, église Saint Gildas)	385 976	20 339	318 336	31 930		281 494,30		6 545	
13042	RENOVATION DE L'EGLISE ST GILDAS					247 500	216 210,52	508 877		
13017	VRD - MOBILITE DOUCE (pistes cyclables)	120 993	110 842	297 608	110 270		160 576,19		42 100	
13018	EQUIP. MULTI-FONCTIONS "LA FORET"			680 800	90 000	970 800	792 840,41	1 184 550	1 557 566	1 920 594
13022	VRD - AVENUE DE L'OCEAN	182 950					134 060,00			
13030	SKATEPARK / PARC URBAIN			127 750		357 750	277 861,77	84 338		84 338
13032	HALLES MUNICIPALES	571 250	171 375		5 554		399 875,00			
13033	COMPLEXE SPORTIF DU BEL AIR									300 000
13034	CUISINE MUNICIPALE	25 230				345 000	63 075,75	306 758	294 309	833 989
13035	RENOVATION CENTRE ATHENA							175 339		575 139
13043	RECONSTRUCTION TENNIS									199 578
16005	ETUDES ET OPERATIONS FONCIERES							166 100	5 000	
16013	ACQ. VEHICULES								3 000	
16012	SYSTEME D'INFORMATION		10 000			10 000				
16015	ECONOM. ENERGIE					21 096	12 119,00	8 977		
16016	ACCESSIBILITE	47 714		47 714	47 714					
16017	TVX INFRASTR. ET VRD					200 000	10 314,62	100 000		100 000
16019	CULTURE	4 600	1 901	2 200	7 642	5 300	1 570,00	18 100	18 100	5 500
16022	ENFANCE EDUCATION				18 689	18 689		28 689		10 000
16023	SPORT (stade La Forêt, rénovation terrain ti coat)	149 678	148 180					250 000		
16031	TVX DIVERS BATIMENTS			15 940		15 940	24 285,00	35 250	35 250	2 250
16034	VRD - MOBILITE DOUCE (pistes cyclables)					281 500	,00	147 500	36 035	379 130
	<b>TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE</b>	<b>3 705 223</b>	<b>1 360 473</b>	<b>3 505 656</b>	<b>1 552 579</b>	<b>5 776 502</b>	<b>2 058 749,47</b>	<b>6 475 780</b>	<b>2 118 180</b>	<b>3 837 471</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	950 000	1 092 997	950 000	1 074 082	1 950 000	1 935 903,64	1 380 000	1 380 000	1 100 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (études suivi de travaux)	100 000	267 477	100 000	478 497	250 000	122 845,83	400 000	738 180	400 000

## 2.3.2 L'évolution des dépenses d'investissement

Sur les 19,94 M€ inscrits au budget d'investissement pour 2026, les **dépenses réelles** représentent 15,18 M€

Ces dépenses comprennent :

- les différentes **opérations d'équipement** engagées par la commune, en fonction de sa capacité d'investissement ;
- le **remboursement du capital de la dette**.



### 2.3.2.1 Les opérations d'investissement

En ne considérant que les opérations d'équipement, l'enveloppe proposée pour 2026 s'élève à **10,69 M€** contre **11,24 M€** en 2025.

En 2026, les principales opérations d'équipement proposées sont :

✓ **Aménagement du parc urbain du Printemps - réalisation d'un skate Park (partie sud)**

. **150 K€** en 2026 pour la phase 3 d'aménagements extérieurs du skate Park. Ces aménagements n'avaient pas pu être réalisés jusqu'à maintenant, ils devraient au cours du second semestre 2026. Une enveloppe de 100 K€ est également prévu au budget 2027.

. **Coût : 877 K€HT, soit 1,05 M€TTC.**

Dépenses	Montant HT
Phase1 _ Travaux de réalisation du parking : terrassement, voirie et réseaux divers	108 000 €
Phase1_ Travaux des espaces verts et mobiliers	18 500 €
Phase1 _ Travaux d'éclairage du parking	46 000 €
Phase 2_ Travaux d'aménagement du Parc urbain et réalisation du skate Park (partie sud)	366 000 €
Phase 2_ Travaux de paysagement des abords du skate Park	23 000 €
Phase 3_Travaux de réalisation du parvis, de mail et de l'éclairage du mail	276 000 €
Honoraire maîtrise d'œuvre	40 050 €
<b>Total dépenses</b>	<b>877 550 €</b>

Recettes	Montant HT	%	Sollicité/Attribué
Subvention ANS	127 750 €	15%	Attribué
Subvention Département (PST 2023)	150 000 €	17%	Attribué
Fonds de concours territorial 2023-2026 AQTA	50 000 €	6%	Attribué
Etat DSIL 2023	30 000 €	3%	Attribué
Autofinancement de la commune	519 800 €	59%	
<b>Total recettes</b>	<b>877 550 €</b>	<b>100%</b>	

✓ **Construction d'une cuisine municipale**

. 1,44 M€ en 2026 pour la poursuite du projet de construction d'une cuisine municipale Place Océane.

La durée des travaux est de 13 mois prévue de mars 2025 à avril 2026.

. **Coût : 2,74 M€HT soit 3,28 M€TTC.**

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%	Sollicité/ Attribué
Travaux (Gros œuvre, chaufferie bois, panneaux photovoltaïques)	2 420 062 €	Subvention Région BVB 2023-2025	200 000 €	7%	Attribué
MOE	241 000 €	Subvention Etat – DSIL 2024	269 193 €	10%	Attribué
Mission de contrôle SPS	10 000 €	Département – PST 2024	150 000 €	5%	Attribué
Imprévu (3 % montant travaux)	68 900 €	Fonds de concours AQTA 2024	242 000 €	9%	Attribué
		Fonds de concours exceptionnel AQTA 2025	267 106 €	10%	Attribué
		Subvention Etat – DRAAF 2021	84 101 €	3%	Attribué
		Autofinancement de la commune	1 527 562 €	56%	—
<b>Total dépenses</b>	<b>2 739 962 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>2 739 962 €</b>	<b>100%</b>	

Il est rappelé que la ferme a été acquise en 2022, pour un montant de 461 400 € (y compris les frais de notaire). Les parcelles, seules, ont été acquises pour 445 000 € conformément à la délibération du 26 janvier 2022.

✓ **Dorsale vélo rond-point du Ballon / Bois Colette :**

. 460 K€ en 2026 pour le projet de création d'une dorsale vélo reliant le rond-point du Ballon au rond-point Bois Colette.

La durée des travaux pour la phase 1 est de 5 mois prévue d'octobre 2025 à février 2026.

Planning travaux :

- Tranche 1 Briand : fin 2025/début 2026
- Tranche 2 Foch : 2ème semestre 2026
- Tranche 3 Billet : 1er semestre 2027

. **Coût : 1,13 M€HT soit 1,36 M€TTC.**

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%	Sollicité/ Attribué
Travaux de terrassements, réseau d'assainissement, travaux de voirie	889 791 €	Subvention Département_Mobilité douce 2025 Taux 30 % / plafond 225 K€	225 000 €	20%	Attribué
Signalisation	105 164 €	Subvention Etat_Fonds vert/Mobilité rurale 2025. Taux 25 %	140 233 €	12%	Attribué
Mobilier urbain et équipement de voirie	62 743 €	AQTA_Fond de soutien pistes cyclables 2025 Taux 50 % du reste à charge	257 000 €	23%	Attribué
Honoraires MOE	40 475 €	Autofinancement de la commune	513 940 €	45%	
Imprévu (3,5%)	38 000 €				
<b>Total dépenses</b>	<b>1 136 173 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>1 136 173 €</b>	<b>100%</b>	

✓ **Rénovation énergétique du Centre culturel Athéna**

. 1,76 M€ en 2026 pour la phase 1 du projet de rénovation du centre culturel Athéna.

Les travaux de la phase 1 débuteront en avril 2026 pour une durée de 12 mois.

. **Coût : 3,27 M€HT soit 3,92 M€TTC.**

Au-delà du coût des travaux, les dépenses liées à la phase 1 comprennent également :

- **Honoraires maîtrise d'œuvre** : 501 408 € HT (601 689 € TTC)
- **AMOA (ETYO)** : 51 675 € HT (62 010 € TTC)
- **Signalétique** : 21 000 € HT (25 200 € TTC)

- Réaménagement des locaux : 64 000 € HT (76 800 € TTC)
- Frais divers (indemnisation des candidats) et imprévus : 230 000 € HT (276 000 € TTC)

Il est rappelé qu'il a déjà été attribué 825 467 € de subventions pour le projet de rénovation et d'extension du centre culturel Athéna (Etat et Région) et que la ville poursuit sa recherche de financement.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%	Sollicité / Attribué
Travaux phase 1_travaux de rénovation énergétique, monte charge et aménagement partiel rez de jardin (inflation comprise 106 K€)	2 406 000 €	Subvention Etat_DSIL 2022	263 829 €	8%	Attribué
Honoraires MOE_tranche ferme, phase 1 et 2 (DIAG / ESQ / APS) (taux de rémunération : 12,88%)	203 463 €	Subvention Etat_DETR 2025	180 000 €	5%	Attribué
Honoraires MOE_tranche ferme, phase 1 (APD / PRO / AMT / VISA / DET / AOR + missions complémentaires) (taux de rémunération : 14,504%)	297 945 €	Subvention Région_BVB 2021	320 638 €	10%	Attribué
Honoraires AMOA_forfait (ETYO)	51 675 €	Subvention Région_Art et développement territorial 2025 Acquisition de matériel scénique	61 000 €	2%	Attribué
Indemnisation des candidats non retenus	90 000 €	Fonds de concours AQTA_projet de grande ampleur (20%)	655 000 €	20%	A solliciter
Signalétique	21 000 €	Subvention Département_ligne sectorielle	400 000 €	12%	A solliciter
Réaménagements des locaux (travaux dans le Hall : sols, murs, plafonds...)	64 000 €	Fonds verts-Banque des territoires_Appel à projet pour les équipements culturels	100 000 €	3%	A solliciter
Frais divers et imprévus (5,8 % travaux)	140 000 €	Fonds verts-ABF Phase 1	200 000 €	6%	A solliciter
		Autofinancement de la commune	1 093 616 €	33%	
<b>Total dépenses</b>	<b>3 274 083 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>3 274 083 €</b>	<b>100%</b>	

#### ✓ Reconstruction du tennis-club

. 1,45 M€ en 2026 pour le projet de reconstruction du Tennis club suite à l'incendie qui l'a détruit en partie le 6 février 2022.

Les travaux de la phase 1 sont prévus de mars 2025 à janvier 2026, et ceux de la phase 2 de mars 2026 à janvier 2027.  
. Coût projet : 3,99 M€HT soit 4,79 M€TTC

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%	Sollicité / Attribué
Travaux de reconstruction (17 lots)	3 286 828 €	Assureur SMACL	2 634 471 €	66%	—
Phasage des travaux	170 000 €	Communauté de communes_AQTA Fonds de concours exceptionnel 2025	399 155 €	10%	Attribué
Etudes complémentaires (diagnostics et études de sol)	73 170 €	Etat_ANS 2025	400 000 €	10%	Sollicité
Missions CSPS et CT	17 000 €	Ligue de tennis	100 000 €	3%	Attribué
OPC	42 000 €	Fédération de tennis	200 000 €	5%	Sollicité
Honoraire MOE	237 553 €	Autofinancement	257 925 €	6%	
Imprévu (5 % coût travaux)	165 000 €				
<b>Total dépenses</b>	<b>3 991 551 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>3 991 551 €</b>	<b>100%</b>	

#### ✓ Sécurisation de l'ouvrage d'art Anne de Bretagne

. 0 € en 2026 pour le projet de sécurisation du Pont Anne de Bretagne, car il est prévu de reporter les crédits de 2025 à 2026.

Les travaux ont débuté en septembre 2025 pour une durée de 4 mois.

. Coût projet : 525 K€HT soit 630 K€TTC

Dépenses	Montant HT
Travaux de reconstruction de l'ouvrage Marché unique_Entreprise Barazer	293 995 €
Etude des sols/GRDF/ENEDIS/France télécom/étude faune et flore	120 400 €
Aménagements de voirie	35 000 €
Maîtrise d'œuvre	50 940 €
Imprévus	25 000 €
<b>Total dépenses</b>	<b>525 335 €</b>

Recettes	Montant	%	Sollicité/Attribué
Etat_DETR 2023	100 000 €	19%	Attribué
Autofinancement	425 335 €	81%	—
<b>Total recettes</b>	<b>525 335 €</b>	<b>100%</b>	

#### ✓ Acquisition et rénovation du bâtiment de l'Hôtel Dieu et aménagement de la cour annexe

. 320 K€ en 2026 pour le projet d'acquisition et de rénovation du bâtiment de l'hôtel Dieu, de l'aménagement de la cour annexe, et les travaux de la Chapelle Ste Hélène.

Les travaux débuteront au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2026.

. Coût projet : 492 K€HT soit 590 K€TTC

Dépenses	Montant HT
Acquisition du RDC (135 m <sup>2</sup> ) du bâtiment E de la partie ancienne de l'Hôtel-Dieu (+frais de notaire)	220 000 €
Etudes et travaux de l'Hôtel-Dieu, cour extérieure et Chapelle Sainte Hélène	272 000 €
<b>Total dépenses</b>	<b>492 000 €</b>

Recettes	Montant	%	Sollicité/Attribué
Région_Dynamisme des centres-villes de Bretagne 2022	331 250 €	67%	Attribué
		0%	A solliciter
Autofinancement	160 750 €	33%	
<b>Total recettes</b>	<b>492 000 €</b>	<b>100%</b>	

#### 2.3.2.2 Les autres dépenses d'investissement :

Outre les crédits alloués aux projets structurants évoqués précédemment, les autres dépenses d'investissement prévues par la Ville pour l'exercice 2026 se répartissent comme suit :

- 451 K€ pour l'achèvement des travaux du **Complexe sportif de la Forêt**.
- 486 K€ pour le **lancement du concours d'architecture du projet du Bel Air**, portant sur la construction d'une salle de gymnastique, d'une salle de boxe, d'un centre social (tranche ferme) et d'un mur d'escalade (tranche optionnelle).  
L'année 2026 sera consacrée à la phase de conception du projet par le maître d'œuvre retenu, les travaux devant débuter en 2027.
- 500 K€ pour l'**acquisition d'une structure modulaire au Bel Air**, destinée à accueillir temporairement les licenciés de gymnastique et de boxe durant la période des travaux.
- 235 K€ pour des **travaux à la Ferme municipale** : rénovation de la toiture, remise en état du système d'irrigation, acquisition de petits matériels, achat d'un tracteur et travaux d'aménagements intérieurs.
- 50 K€ pour des **travaux d'infrastructures réseaux aux Halles**, incluant la ventilation et les dispositifs d'ombrage.
- 528 K€ pour les **travaux d'aménagement des trois Offices** (Rollo, Le Loch et Tabarly), ainsi que le mobilier associé.
- 735 K€ pour la **rénovation énergétique des bâtiments**, concernant 89 bâtiments identifiés dans le SDIE (application du décret tertiaire, audits de vétusté, stratégie immobilière) et les **travaux du Centre technique municipal**.
- 80 K€ pour les **travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics et l'aménagement de l'espace public**.
- 465 K€ pour les **travaux d'infrastructures de voirie**, comprenant :
  - 400 K€ au titre du marché à bons de commande,
  - 15 K€ pour le mobilier urbain,
  - 50 K€ pour les travaux d'entretien récurrents des quais de Saint-Goustan.
- 40 K€ pour l'**acquisition de matériels roulants** (robot tondeuse, vélos électriques...).
- 118 K€ pour la **cybersécurité et les réseaux informatiques de la Ville**, comprenant la mise en place d'un nouveau système de téléphonie, le renforcement des systèmes d'authentification, le renouvellement de licences (portail citoyen, firewall, Horoquartz, Open GST...) ainsi que l'acquisition de matériels informatiques (PC, copieurs, ordinateurs portables).

- **50 K€** pour des **travaux d'entretien du patrimoine historique**, notamment les chapelles Sainte-Esprit et Sainte-Hélène, l'église Saint-Goustan et le bâtiment Guillet accueillant notamment la Kevrenn Alré.
- **360 K€** pour la **création d'un local associatif** au bénéfice des **Restos du Cœur**.
- **69 K€** pour le **QET – Quartier en Transition**, incluant l'aménagement de l'espace guinguette au Bel Air et la création d'un jardin nourricier au Gumenen.
- **50 K€** correspondant à une **enveloppe prévisionnelle dédiée aux projets de démocratie participative**.

Il est précisé que si le taux moyen de cofinancement de l'ensemble des dépenses d'investissement s'établit à **23 %**, ce taux atteint **56 %** si l'on ne considère que les projets structurants de la commune, pour lesquels les subventions ont été **attribuées** et pas seulement **solicitées**.

*Ci-dessous un tableau récapitulatif en dépenses d'investissement des budgets primitifs et des comptes administratifs de 2022 à 2026*

		BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026 prévisionnel
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12 609 166</b>	<b>8 180 227</b>	<b>13 566 006</b>	<b>6 774 583</b>	<b>11 560 459</b>	<b>9 886 722</b>	<b>18 606 804</b>	<b>12 118 623</b>	<b>19 944 705</b>
	<b>TOTAL MOUVEMENT REEL</b>	<b>9 158 969</b>	<b>7 475 174</b>	<b>10 893 493</b>	<b>5 996 213</b>	<b>10 787 459</b>	<b>9 413 703</b>	<b>15 644 309</b>	<b>10 857 442</b>	<b>15 184 418</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS (FCTVA + taxe d'aménagement)					180 000	153 843	60 000	30 000	40 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 450 000	1 586 897	1 824 414	1 867 483	1 579 000	2 628 657	2 732 753	2 609 113	2 641 000
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (subv asso et vélos)	15 000	8 636	12 000	7 823	40 000	21 024	10 000	6 335	10 000
26	PARTICIPAT. ET CREANCES RATTACHEES A PARTIC.		1 000		500	22 000	11 505		10 005	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					25 000				
	RAR	830 290		1 565 756		1 103 801		1 600 993		1 800 000
	<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (DI)</b>	<b>6 863 679</b>	<b>5 878 641</b>	<b>7 491 322</b>	<b>4 120 406</b>	<b>7 862 658</b>	<b>6 573 674</b>	<b>11 240 563</b>	<b>8 201 990</b>	<b>10 693 418</b>
13041	HOTEL DIEU	25 250	7 800	14 700		60 800	906	380 800	249 984	320 000
13042	RENOVATION DE L'EGLISE ST GILDAS				37 840	560 000	789 437	122 353	378 347	
13017	VRD - MOBILITE DOUCE (pistes cyclables)	375 000	194 860	500 000	522 675		44 857			
13018	COMPLEXE SPORTIF "LA FORÉT"	270 000	307 198	1 700 000	338 494	1 966 094	3 126 381	3 020 000	2 161 366	451 002
13022	VRD - AVENUE DE L'OCEAN	1 300 000	306 376	378 000	486 257		88 389		3 306	
13030	SKATEPARK / PARC URBAIN	129 000	28 231	772 000	317 979	620 000	370 065	50 000	5 837	150 000
13032	HALLES MUNICIPALES	1 800 000	2 068 378		163 397		45 221		773	50 000
13033	COMPLEXE DU BEL AIR	47 000	42 870					60 000	19 926	986 308
13034	CUISINE MUNICIPALE	37 500	23 950	100 000	122 448	1 250 000	42 557	1 620 000	1 086 076	1 440 280
13039	FERME MUNICIPALE			180 000	16 783	150 000	41 829	120 000	121 044	235 000
13035	RENOVATION CENTRE ATHENA	113 000	21 540	135 000	116 783	390 000	311 156	500 000	441 688	1 760 000
13043	RECONSTRUCTION TENNIS				40 671	250 000	201 528	1 600 000	1 168 550	1 450 000
16005	RESERVES FONCIERES	673 525	474 128	47 386	28 437	30 000	11 482	390 000	26 797	360 601
16012	INFORMATIQUE	214 574	178 775	148 863	171 042	116 664	126 120	62 310	132 485	118 020
16013	ACQ. VEHICULES	80 000	109 576	40 000	149 365	30 000			286 865	40 000
16015	ECONOM. ENERGIE		23 339	370 000		140 000	154 110	150 000	231 824	260 000
16016	ACCESSIBILITE	50 000	295 548	70 000	45 443	66 000	17 338	80 000		80 000
16017	TVX INFRASTR. ET VRD	432 000	166 017	600 000	310 658	715 000	392 565	740 000	781 931	465 000
16019	CULTURE (MATERIEL)	155 920	295 590	100 050	182 117	72 600	65 881	60 600	144 992	279 500
16022	ENFANCE EDUCATION (TRAVAUX ECOLE ET MATERIEL)	149 610	114 491	102 823	50 341	325 300	59 232	436 100	127 252	717 472
16023	SPORT (stade La Forêt, rénovation terrain ti coat)	131 500	123 005	348 000	303 463	24 500	261 933	643 400	136 495	81 000
16031	TVX DIVERS BATIMENTS	241 000	193 922	253 500	379 721	285 700	209 072	380 000	428 506	745 200
16032	BUDGET PARTICIPATIF	150 000	105 325	150 000	91 879	140 000	131 153	145 000	43 060	50 000
16034	VRD – MOBILITE DOUCE (pistes cyclables)					670 000	82 463	680 000	224 887	604 035
16035	PATRIMOINE HISTORIQUE									50 000
	<b>TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE</b>	<b>773 000</b>	<b>705 053</b>	<b>773 000</b>	<b>778 370</b>	<b>773 000</b>	<b>473 019</b>	<b>923 000</b>	<b>1 261 180</b>	<b>923 000</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT (Régie)	673 000	437 576	673 000	299 873	523 000	350 173	523 000	523 000	523 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (études suivi de travaux)	100 000	267 477	100 000	478 497	250 000	122 846	400 000	738 180	400 000
001	<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>2 677 197</b>		<b>1 899 513</b>				<b>2 039 495</b>		<b>3 837 287</b>

### 2.3.2.3 Le remboursement du capital de l'emprunt

La commune dispose de **15 emprunts en cours**, dont **12 à taux fixe** et **3 à taux variable**, pour un **encours total de 11,05 M€au 31 décembre 2025**.

Le remboursement du capital est prévu à hauteur de **1,64 M€ en 2026**.

Ce montant inclut les échéances liées à un **nouvel emprunt de 2,5 M€** qui devrait être contracté en début d'année 2026.

## 2.4 La structure de la dette

**Encours de la dette au 31/12/2025**

Avec simulation emprunts :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- de 2,5 M€ en 2026 (taux EUROBOR +0,7 % marge)</li> <li>- de 2,0 M€ en 2027 (taux EUROBOR +0,7 % marge)</li> <li>- de 2,0 M€ en 2028 (taux EUROBOR +0,7 % marge)</li> <li>- de 2,0 M€ en 2029 (taux EUROBOR +0,7 % marge)</li> <li>- de 2,0 M€ en 2030 (taux EUROBOR +0,7 % marge)</li> </ul>			
	Total capital amorti	Intérêts	CRD fin d'exercice
<b>2025</b>	1 609 112,67 €	278 827,90 €	11 057 147,99 €
<b>2026</b>	1 640 700,17 €	295 202,40 €	11 916 447,83 €
<b>2027</b>	1 707 903,04 €	316 780,03 €	12 208 544,79 €
<b>2028</b>	1 652 257,36 €	342 299,12 €	12 556 287,42 €
<b>2029</b>	1 675 818,82 €	370 165,38 €	12 880 468,58 €
<b>2030</b>	1 619 846,31 €	402 065,32 €	13 260 622,23 €
<b>2031</b>	1 557 394,63 €	384 158,81 €	11 703 227,56 €
<b>2032</b>	1 454 216,43 €	350 109,26 €	10 249 011,09 €
<b>2033</b>	1 372 831,94 €	313 637,75 €	8 876 179,11 €
<b>2034</b>	1 348 188,90 €	282 349,81 €	7 527 990,17 €
<b>2035</b>	1 258 828,23 €	248 403,98 €	6 269 161,90 €
<b>2036</b>	1 262 411,63 €	212 830,63 €	5 006 750,23 €
<b>2037</b>	1 116 256,76 €	174 606,53 €	3 890 493,43 €
<b>2038</b>	870 241,72 €	138 093,31 €	3 020 251,67 €
<b>2039</b>	807 751,92 €	108 763,13 €	2 212 499,71 €
<b>2040</b>	704 166,34 €	79 394,70 €	1 508 333,33 €
<b>2041</b>	574 999,95 €	51 031,71 €	933 333,33 €
<b>2042</b>	433 333,29 €	30 083,19 €	500 000,00 €
<b>2043</b>	299 999,97 €	14 911,17 €	200 000,00 €
<b>2044</b>	166 666,65 €	4 990,00 €	33 333,33 €
<b>2045</b>	33 333,33 €	324,99 €	0,00€

**Par type de taux**

Type de taux	Nombre d'emprunts	Encours	% par type de taux	Taux moyen
Fixe	12	9 970 475 €	90,32 %	2,53 %
Variable	3	1 086 673 €	9,68 %	2,52 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>15</b>	<b>11 057 148 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2,53 %</b>

**Par établissement bancaire**

Type	Référence	Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Prochaine échéance	Montant prochaine échéance	Année de réalisation	Montant initial	CBC
<b>Risque de taux: Fixe - 12 items</b>										
Emprunt	MIN245624EUR	SFIL	494 193,97 €	3,00 ans	Taux fixe à 3,94 %	01/01/2026	40 795,67 €	2007	2 245 000,00 €	1A
Revolving	0900082-1	CACIB	956 608,50 €	13,50 ans	Taux fixe à 4,68 %	01/07/2026	76 567,45 €	2009	1 500 000,00 €	1A
Emprunt	ONE-6627731 - Consolidation	SG	306 938,55 €	4,00 ans	Taux fixe à 2,64 %	31/03/2026	20 292,42 €	2014	1 000 000,00 €	1A
Emprunt	MON500805EUR	BANQUE POSTALE	398 825,97 €	1,75 ans	Taux fixe à 2,38 %	01/01/2026	51 197,32 €	2014	2 284 000,00 €	1A
Emprunt	0909 63322090 03 (01-réam)	CREDIT MUTUEL	64 174,89 €	0,75 an	Taux fixe à 2,51 %	30/03/2026	21 660,68 €	2014	895 331,86 €	1A
Emprunt	0909 16332209 02	CREDIT MUTUEL	153 477,95 €	4,00 ans	Taux fixe à 2,68 %	30/03/2026	10 147,77 €	2014	500 000,00 €	1A
Emprunt	1282/001	SG	633 333,06 €	4,67 ans	Taux fixe à 1,61 %	28/02/2026	35 882,51 €	2015	2 000 000,00 €	1A
Emprunt	DD08576541	CREDIT MUTUEL	624 644,38 €	5,83 ans	Taux fixe à 0,91 %	30/01/2026	26 773,44 €	2016	1 500 000,00 €	1A
Emprunt	DD15303355	CREDIT MUTUEL	700 110,73 €	8,91 ans	Taux fixe à 0,49 %	28/02/2026	19 891,40 €	2019	1 150 000,00 €	1A
Emprunt	DD19453314	CREDIT MUTUEL	2 250 000,00 €	11,25 ans	Taux fixe à 0,88 %	30/03/2026	54 950,00 €	2022	3 000 000,00 €	1A
Emprunt	DD21387289	CREDIT MUTUEL	3 266 666,63 €	12,25 ans	Taux fixe à 3,74 %	30/03/2026	97 210,00 €	2023	4 000 000,00 €	1A
Emprunt	2021-466	CAF	121 500,00 €	8,33 ans	Taux fixe à 0 %	29/04/2026	13 500,00 €	2024	135 000,00 €	1A
<b>Risque de taux: Variable - 3 items</b>										
Emprunt	00036329943	CREDIT AGRICOLE	237 499,90 €	14,04 ans	(Moyenne Euribor 3M + 0,6)-Floor -0,6 sur Moyenne Euribor 3M	15/01/2026	5 725,26 €	2010	500 000,00 €	1A
Emprunt	36330087	CREDIT AGRICOLE	27 506,69 €	0,04 an	(Moyenne Euribor 3M + 0,4)-Floor -0,4 sur Moyenne Euribor 3M	15/01/2026	27 673,45 €	2011	1 500 000,00 €	1A
Emprunt	MPH521433EUR ex MPH519168EUR	SFIL	821 666,77 €	7,17 ans	(Euribor 3M + 0,37)-Floor 0 sur Euribor 3M	01/03/2026	33 296,20 €	2018	1 700 000,00 €	1A
<b>11 057 147,99 €</b>										

### 3 - La prospective budgétaire

Le **Plan pluriannuel des dépenses de fonctionnement (PPF)** et le **Plan pluriannuel d'investissement (PPI)** sont des outils d'analyse prospective permettant aux collectivités d'anticiper, planifier et hiérarchiser leurs projets d'investissement.

Ils sont **évolutifs**, en fonction de l'avancement des opérations.

#### 3.1 - Prévisions d'évolution en fonctionnement (2027–2030)

##### 3.1.1 Dépenses de fonctionnement

- **Chapitre 011 – Charges à caractère général**

A compter de 2027, ce chapitre progresse de **+0,5 % par an**.

La Ville poursuit les efforts d'optimisation des dépenses engagés en 2023.

- **Chapitre 012 – Charges de personnel**

Progression limitée à **+1 % par an** à partir de 2027, afin de tenir compte :

- du GVT (glissement vieillesse technicité),
- de la nécessité de rapprocher les prévisions budgétaires des dépenses réellement constatées.

- **Chapitre 65 – Autres charges courantes**

Montant stabilisé à **2,30 M€ par an** à partir de 2027.

Depuis 2024, ce chapitre intègre la couverture d'un déficit éventuel du budget annexe du **SAAD** rattaché au CCAS.

En 2026, la **subvention d'équilibre au CCAS** est estimée à **650 K€**(montant définitif à la clôture 2025).

- **Chapitre 66 – Charges financières**

Le chapitre est construit sur l'hypothèse :

- d'un **emprunt de 2,5 M€ en 2026**,
- puis de **2 M€ par an de 2027 à 2030**, fondés sur des taux variables indexés sur l'**Euribor 3 mois** (estimé à **2,06 %** en décembre 2025).

Les échéances de dette, en intérêts et en capital, sont intégrées dans le PPF/PPI.

*Evolution de l'Euribor 3 mois sur la période de décembre 2025 à décembre 2026*



### 3.1.2 Recettes de fonctionnement :

- **Chapitre 731 – Fiscalité locale**

La revalorisation forfaitaire des bases est estimée à :

- +1,3 % en 2027,
- +1,8 % en 2028,
- +1,5 % en 2029 et 2030.

Les opérations immobilières engagées contribueront à l'**augmentation des recettes** fiscales entre 2026 et 2028, à compter de leur livraison (Hôtel Dieu, Kerléano, La Madeleine, Le Garrec, Gumenen).

- **Chapitre 73 – Impôts et taxes**

- **Attribution de compensation (AC)** : stabilisée à **1,99 M€ par an**, sauf nouveau transfert de compétences.
- **Dotation de solidarité communautaire (DSC)** : stabilisée à **227 K€ par an**.

- **Chapitre 74 – Dotations et participations**

La **DGF** est maintenue à **2,85 M€ par an**, par prudence.

- **Chapitre 77 – Produits exceptionnels**

Les cessions immobilières sont comptabilisées en fonctionnement (compte 775), avec écritures d'ordre correspondantes.

Projets de cessions supplémentaires en 2027–2028 : bâtiments **Rollo** et **Redien**.

## 3.2 Les prévisions d'évolution en investissement de 2027 à 2030

### 3.2.1 Dépenses d'investissement :

Les dépenses correspondent au **cadencement prévisionnel des opérations d'équipement**.

Sur la période **2020–2025**, la Ville a mandaté **30,66 M€** pour les seuls projets d'équipement (complexe sportif La Forêt, skatepark, Halles, piste cyclable avenue de l'Océan...).

Les projets sont financés par :

- le **virement de la section de fonctionnement**,
- les **subventions** obtenues,
- et l'**emprunt** (2,5 M€ en 2026, puis 2 M€ par an de 2027 à 2030).

Dépenses d'investissement		
2020 - 2025		
Exercice	Mandaté	Montant moyen mandaté
2020	2 837 794	
2021	3 055 744	
2022	5 878 641	
2023	4 120 406	5 111 043
2024	6 573 674	
2025	<b>8 200 000</b>	
Total	<b>30 666 260</b>	

### 3.2.2 Recettes d'investissement :

Les subventions sont sollicitées selon l'avancement des projets.

Sur la période **2020–2025**, la Ville a encaissé **7,12 M€** au titre des projets d'équipement, soit un taux de co-financement moyen de 23%.

Recettes d'investissement		
2020 - 2025		
Exercice	Encaissé	Montant moyen encaissé
2020	1 134 457	
2021	347 075	
2022	506 803	
2023	411 799	
2024	2 374 283	
2025	2 345 000	
Total	7 119 417	1 186 569

### 3.3 Structure de la dette

Le plan pluriannuel prévoit d'emprunter :

- . **2,5 M€ en 2026,**

- . **2 M€ par an de 2027 à 2030,**

sur la base d'un taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois.

Le **taux d'endettement** (dettes / recettes réelles de fonctionnement) est passé :

- . de **69 % en 2020**

- . à **46 % en 2025.**

Cette baisse s'explique par :

- . un recours légèrement moindre à l'emprunt sur 2020-2025 (7,13 M€ contre 7,99 M€ sur 2014-2019),

- . et surtout par la **hausse des recettes réelles de fonctionnement**, notamment fiscales : **11,3 M€ en 2025** contre **8,5 M€ en 2020**, soit près de **3 M€ supplémentaires**.

Le **Plan pluriannuel des dépenses de fonctionnement et d'investissement** est annexé à la présente délibération.